



Statistics
Canada

Statistique
Canada

99-112F

c. 3

Census Recensement

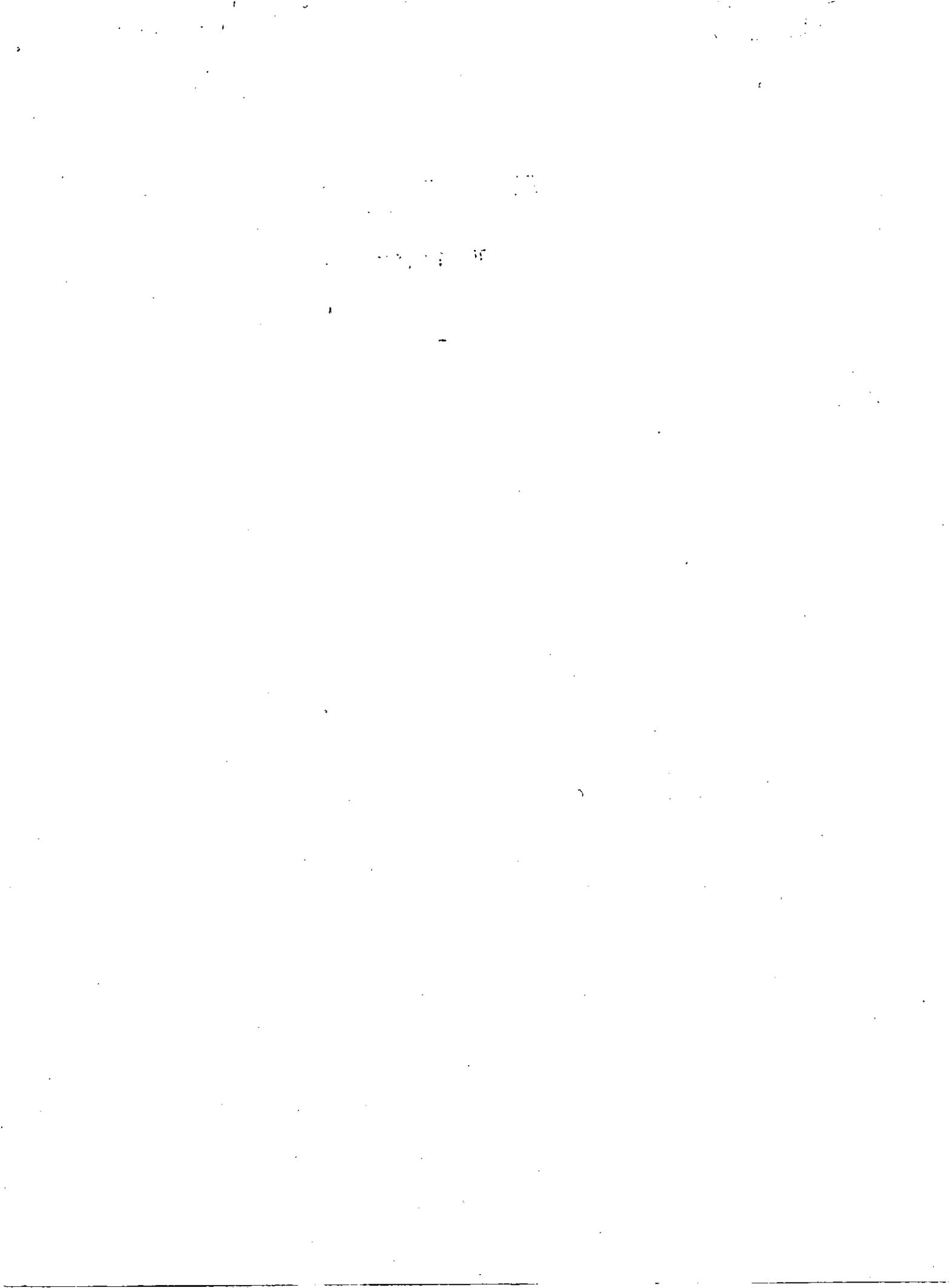
Canada 1986

99-5C-030

GUIDE À L'INTENTION
DES UTILISATEURS

DONNÉES DU RECENSEMENT
DE 1986 SUR LA
MOBILITÉ

Canada

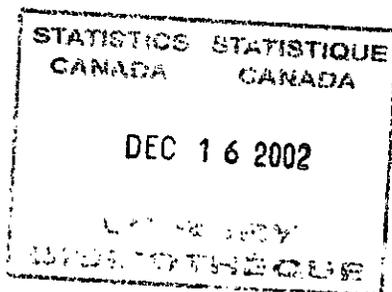




Recensement
Census

Canada 1986

Référence



99-5C-030

**GUIDE À L'INTENTION
DES UTILISATEURS
DONNÉES DU RECENSEMENT
DE 1986 SUR LA
MOBILITÉ**

Publication autorisée par le ministre de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du Ministre des Approvisionnement et Services Canada.

Novembre 1990

Prix: Canada, \$23.00

Autres pays, \$24.00

ISBN-0-660-92739-X

Ottawa

This publication is available in English upon request (ISBN-0-660-13340-7).



REMERCIEMENTS

Le présent ouvrage a été rédigé par Mary Jane Norris de la Division de la démographie.

L'auteur tient à remercier le personnel de la Section des caractéristiques démographiques, en particulier Stephanie Coyne, Michel Pouliot, Mike Whalen, Robert Riordan et Bali Ram de leur précieuse contribution. De même, elle souhaite remercier M.V. George et Joseph Norland pour la révision et les commentaires apportés ainsi qu'Audrey Miles, Joanne Leblanc et Louise Meredith qui se sont occupées du traitement et de la préparation de cet ouvrage.

L'auteur tient également à exprimer sa gratitude à Luc Albert de la Division des opérations du recensement pour la coordination et la publication du présent ouvrage.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
I. Introduction	9
II. Question relative à la mobilité et directives du guide	11
III. Concepts et définitions relatifs à la mobilité	13
IV. Limites inhérentes aux concepts et à l'appréciation de la mobilité	18
V. Opérations sur le terrain et dépouillement du recensement de 1986	23
VI. Comparabilité des données historiques	31
VII. Qualité des données	45
VIII. Conclusion	73
Sources	75
Annexe A. Questions relatives à la mobilité et directives du guide, 1961 à 1986	77
Annexe B. Variables d'extraction de la mobilité pour 1986	89
Annexe C. Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1986 et définitions	95
Annexe D. Totalisations détaillées sur la qualité des données régionales	101

Liste des figures

1. Liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité posée au recensement de 1986	17
2. Mobilité de la population de 5 ans et plus, Canada, 1981 et 1986	32
3. Comparaison des structures de publication des données sur le statut de mobilité résidentielle, 1941-1976	33
4A. Répartition en pourcentage de la population des personnes ayant déménagé selon divers groupes d'âge, Canada - 1961 à 1986	49

4B.	Répartition en pourcentage de la population des migrants selon divers groupes d'âge, Canada - 1961 à 1986	49
5A.	Répartition en pourcentage de la population des personnes ayant déménagé selon certains groupes d'âge et le sexe, Canada, recensement de 1986	59
5B.	Répartition en pourcentage de la population des migrants selon certains groupes d'âge et le sexe, Canada, recensement de 1986	59
6A.	Taux de migration nette des régions rurales - Hommes - Canada, recensements de 1981 et de 1986	63
6B.	Taux de migration nette des régions rurales - Femmes - Canada, recensements de 1981 et 1986	63

Liste des tableaux

1.	Répartition de la mobilité, données contrôlées et non contrôlées, recensement de 1986	28
2.	Comparaison du nombre de certaines unités géographiques de recensement, 1941 à 1986	39
3.	Taux de non réponse de la population de 15 ans et plus à la question sur la mobilité selon certains groupes d'âge, Canada, provinces et territoires, 1986	47
4.	Répartition de la population de cinq ans et plus selon le groupe d'âge, le sexe et la mobilité, Canada - recensement de 1986	48
5.	Mobilité et migration de la population de 5 ans et plus, Canada, recensements de 1961 à 1986	50
6.	Estimations du sous-dénombrement de la population en rapport avec la mobilité, Canada (sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) - Contre-vérification des dossiers de 1981 et de 1986	52
7.	Répartition des immigrants internes et émigrants internes provinciaux d'après les variables PCSD5U et PCSD5, contrôlées et non contrôlées, 1981 et 1986	56
8.	Répartition des immigrants internes et émigrants internes provinciaux selon les estimations annuelles, 1976 à 1981, 1981 à 1986	57

9.	Sommaire des estimations de la migration interprovinciale nette d'après différentes sources, 1976 à 1981, 1981 à 1986	58
10.	Migration rurale et urbaine, Canada, 1976 à 1981, 1981 à 1986	62
11.	Immigration interne, émigration interne et migration nette des régions métropolitaines de recensement - recensement de 1986, et migration nette - recensement de 1976	72

I. INTRODUCTION

Le présent ouvrage a pour but de fournir des renseignements sur diverses facettes des données sur la mobilité. On y aborde la question posée, les concepts, les définitions, et on y traite des limites inhérentes à l'appréciation de la migration et de la mobilité effectuée tous les cinq ans au moyen des recensements du Canada. On y trouve des renseignements sur le traitement des données relatives à la mobilité et à la migration, allant de la collecte jusqu'à l'extraction. La comparabilité des données de 1961 à 1986 sur la mobilité et la migration y est également étudiée en fonction des modifications conceptuelles ou celles liées au traitement des réponses. On y présente une analyse en deux parties de la qualité des données de 1986: l'une portant sur la fiabilité des données à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale, l'autre sur la fiabilité à une échelle régionale, soit celle des subdivisions de recensement.

Les données sur la mobilité et la migration s'avèrent somme toute de qualité à l'échelle nationale et à l'échelle provinciale. Toutefois, il faut faire preuve de prudence en ce qui concerne les données régionales. Des problèmes ont été surtout remarqués quant à la valeur des données sur l'émigration interne dans les subdivisions de recensement.

Une étude détaillée s'intitulant «Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur la mobilité» (H.A. Puderer, 1980) a déjà été publiée par le passé, mais aucune n'est parue sur les données de 1981 relatives à la mobilité. Le présent guide offre toutefois, et dans une certaine mesure, des comparaisons avec les données de 1981 et celles de recensements antérieurs, ceci afin d'assurer une certaine continuité aux utilisateurs de données récentes ou passées sur la mobilité et la migration. Pour plus de renseignements sur les données relatives à la mobilité, communiquez avec le personnel de la Division de la démographie.

II. QUESTION RELATIVE À LA MOBILITÉ ET DIRECTIVES DU GUIDE

Le présent guide se rapporte à la question du recensement du Canada de 1986 et de recensements antérieurs relative à la mobilité et par laquelle on demandait le «lieu de résidence cinq ans auparavant». La version de la question figurant dans les questionnaires de recensement de 1961, 1971, 1976, 1981 et 1986 est présentée à l'annexe A. Cette question a toujours été posée à un échantillon de la population, soit à 33.3% des ménages en 1971 et 1976, et à 20% en 1961, 1981 et 1986. Depuis 1971, la question figure sur la formule 2B ou questionnaire complet.

On introduisait l'autodénombrement avec le recensement de 1971. En 1961, des recenseurs itinérants recueillaient les données qu'ils prenaient en note au cours d'interviews effectuées en personne.¹ Dans le cas du recensement par autodénombrement, des directives étaient fournies aux recensés pour les aider à répondre aux questions. L'annexe A présente les directives données relatives à la question sur la mobilité dans les «livrets d'instructions» datant de 1971 et 1976 et dans les «guides du recensement» de 1981 et de 1986.

En ce qui concerne les derniers recensements, la question a subi peu de modifications tant sur le plan conceptuel que dans la présentation. Les changements touchent surtout la formulation et les instructions données. Toutefois, on remarque un ajout de questions pour deux recensements: en 1961, on demandait si la résidence constituait une exploitation agricole cinq années auparavant et, en 1971, une deuxième question était posée sur le nombre de déplacements pendant les cinq années écoulées.

1 En 1961, les recenseurs procédaient par interview et notaient les réponses pour toutes les questions, sauf celle sur le revenu. Les répondants eux-mêmes complétaient cette dernière. La question relative à la mobilité, ainsi que quelques autres, et la question sur le revenu figuraient sur un même questionnaire, soit le formulaire.

Avant 1961, à l'occasion du recensement du Canada de 1941 et de celui effectué dans les provinces des Prairies en 1946, on avait déjà recueilli des données sur la mobilité. Dans le cas des Prairies, les données étaient fondées sur l'intervalle de cinq ans, alors qu'en 1941 elles reposaient sur le dernier lieu de résidence permanente.

La section VI traite de la comparabilité historique des données sur la mobilité.

III. CONCEPTS ET DÉFINITIONS RELATIFS À LA MOBILITÉ

Cette section porte sur les définitions et les concepts rattachés à la mobilité de même que sur le lien existant entre la question sur la mobilité posée au recensement de 1986 et le cadre théorique connexe.

Mobilité - Lieu de résidence cinq ans auparavant

La mobilité est déterminée d'après la réponse à la question concernant le domicile d'une personne le jour du recensement et son domicile habituel cinq ans plus tôt. Cette variable permet de classer la population en personnes n'ayant pas déménagé et en personnes ayant déménagé (mobilité). Les personnes ayant déménagé peuvent également être classées comme non-migrants ou migrants (statut migratoire).

La question de 1986 relative à la mobilité

La question du recensement de la population de 1986 ayant trait à la mobilité et basée sur le lieu de résidence se divisait en deux parties. La première partie offrait des réponses autocodées et la deuxième commandait une réponse en toutes lettres.

Pour répondre à la première partie autocodée de la question, on devait cocher la case correspondant à la réponse pertinente. Quatre réponses étaient possibles:

- i) ce logement;
- ii) autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada;
- iii) en dehors du Canada;
- iv) autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada.

D'après les réponses autocodées reçues, on classait les répondants comme i) personnes ayant/n'ayant pas déménagé, ii) migrants/non-migrants, iii) migrants externes, ou iv) migrants internes.

Une réponse en toutes lettres était demandée uniquement lorsque l'on répondait «autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada». Dans la partie où ils devaient inscrire une réponse en toutes lettres, on demandait aux répondants d'inscrire leur lieu de résidence d'il y a cinq ans en désignant la ville, le village, le canton, la municipalité ou la réserve indienne ainsi que le comté et la province ou le territoire.

Les réponses ainsi fournies par les migrants internes ont permis d'obtenir des données relatives à l'origine ou à la destination pour les subdivisions de recensement (SDR) ou des regroupements de SDR.

En fonction des catégories de réponses ci-dessus, les définitions relatives à la mobilité sont les suivantes:

Les personnes n'ayant pas déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans le même logement que celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les personnes ayant déménagé sont celles qui, le jour du recensement, demeuraient dans un logement différent de celui qu'elles occupaient cinq ans plus tôt.

Les non-migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, demeuraient dans la même subdivision de recensement (SDR) que celle où elles résidaient cinq ans plus tôt.

Les migrants sont des personnes ayant déménagé qui, le jour du recensement, résidaient toujours au Canada mais dans une subdivision de recensement différente de celle où elles résidaient cinq ans plus tôt (migrants internes) ou encore ce sont les personnes qui résidaient à l'extérieur du Canada cinq ans plus tôt (migrants externes).

En ce qui concerne la migration externe, on a pris en compte les immigrants, c'est-à-dire les personnes qui vivaient à l'extérieur du Canada cinq ans avant le recensement, mais

résidaient au Canada le jour du recensement (il ne faut pas confondre ces personnes avec les «immigrants reçus», puisqu'il peut s'agir de Canadiens qui reviennent au pays ou d'immigrants comme tel). Par ailleurs, on n'a pas pris en compte les émigrants, c'est-à-dire les personnes qui résidaient au Canada cinq ans avant le recensement mais non le jour du recensement.

En ce qui a trait à la migration interne, on a établi différents types de migration à partir de divers regroupements de subdivisions de recensement (SDR), dont les plus courants sont les divisions de recensement (DR), les provinces (y compris les territoires), les régions métropolitaines de recensement (RMR) et les agglomérations de recensement (AR), qui font connaître l'immigration interne, l'émigration interne, la migration interne nette et les courants migratoires.

L'immigration interne est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, vers une SDR particulière (ou un regroupement de SDR) à partir d'un lieu d'origine quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des immigrants internes.

L'émigration interne est tout déplacement, pendant la période intercensitaire, à partir d'une SDR particulière (ou d'un regroupement de SDR particulier) vers un lieu de destination quelconque au Canada. Les personnes qui ont effectué des déplacements de ce genre sont des émigrants internes.

La migration interne nette est le nombre d'immigrants internes, c'est-à-dire les personnes qui sont arrivées dans une nouvelle SDR (ou regroupement de SDR) au cours de la période intercensitaire, moins le nombre d'émigrants internes, c'est-à-dire ceux qui ont quitté une SDR (ou un regroupement de SDR) pendant la même période.

La migration interprovinciale concerne les déplacements effectués d'une province ou d'un territoire vers une autre province ou un autre territoire et qui donnent lieu à un

changement de résidence. Un migrant interprovincial est une personne qui, dans le cours de la période intercensitaire, a élu domicile dans une autre province ou un autre territoire. Cette personne est un émigrant interne par rapport à la province ou le territoire qu'elle a quitté(e), et un immigrant interne par rapport à sa nouvelle province ou son nouveau territoire.

La migration interprovinciale nette est le nombre d'immigrants internes arrivé(e)s à une province ou un territoire moins le nombre d'émigrants internes qui ont quitté cette même région, au cours de la période intercensitaire.

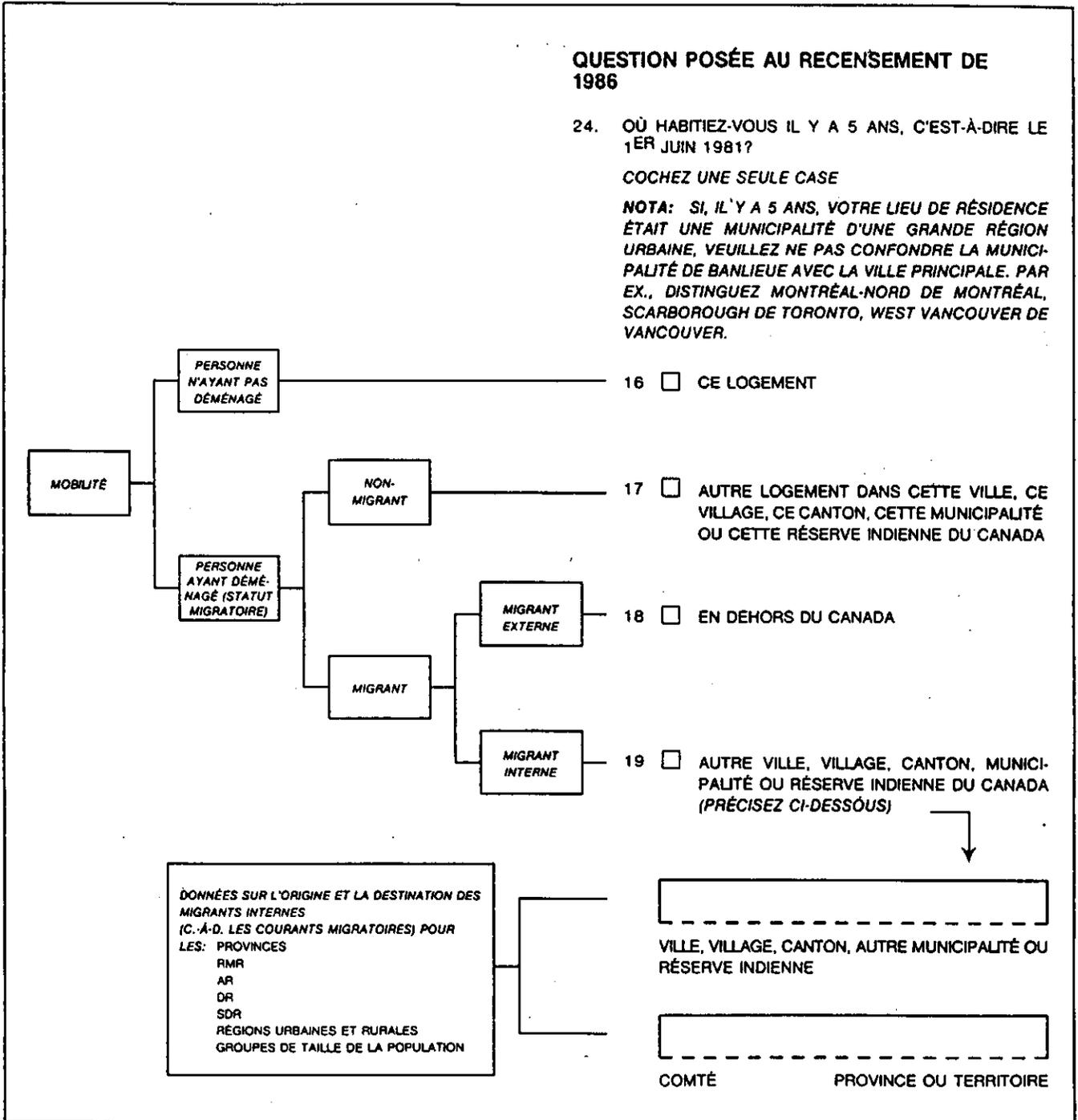
Les courants migratoires désignent l'ensemble des migrations, au cours de la période intercensitaire, qui ont le même lieu d'origine et le même lieu d'arrivée.

Dans les totalisations sur le lieu habituel de résidence cinq ans auparavant, selon le lieu actuel de résidence, les limites géographiques sont celles de 1986, même quand les données présentées se rapportent au lieu de résidence en 1981. Cette règle s'applique à toutes les unités géostatistiques (c'est-à-dire les régions métropolitaines de recensement, les divisions de recensement, et les subdivisions de recensement) qui peuvent subir des modifications d'un recensement à l'autre.

Pour la mobilité, on tient compte des personnes de cinq ans et plus résidant au Canada, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels.

Le lecteur est invité à prendre connaissance de la figure 1 sur la page suivante qui donne des précisions sur les liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité posée au recensement de la population de 1986.

Figure 1. Liens entre le cadre théorique de la mobilité et la question sur la mobilité posée au recensement de 1986



Source: Statistique Canada, "Dictionnaire de recensement 1986". no 99-101F au catalogue, janvier 1987, page 34.

IV. LIMITES INHÉRENTES AUX CONCEPTS ET À L'APPRÉCIATION DE LA MOBILITÉ

1. Mesures spatiales et temporelles

Afin d'obtenir une appréciation de la migration, un cadre théorique et des définitions opérationnelles doivent être établis. Aucune méthode n'est parfaite. Chacune présente des avantages et des inconvénients. La mobilité dans le cadre du recensement repose sur les concepts de «changement de lieu de résidence» et de «déplacement d'une localité à une autre» rattachés respectivement aux personnes qui déménagent et aux migrants. On se base avant tout sur le changement de milieu social (c'est-à-dire un changement de liens avec la localité et des conditions de vie) pour établir une distinction entre déplacements migratoires et non migratoires. Le déplacement d'une localité à une autre est de nature migratoire tandis que les déplacements à l'intérieur d'une même localité sont de nature non-migratoire.

Le changement de résidence se définit opérationnellement par «avoir habité un autre logement» (cinq ans auparavant) tandis qu'un «déplacement d'une localité à une autre» se définit opérationnellement par «avoir vécu dans une autre SDR» (cinq ans auparavant). On a choisi la SDR à titre d'unité déterminante du statut migratoire puisqu'elle permet de mesurer de façon raisonnable les déplacements d'une localité à l'autre.

En ce qui concerne l'aspect temporel, la mobilité est établie en comparant le lieu de résidence à deux moments précis dans le temps. Un intervalle d'une durée fixe, cinq ans dans le présent cas, est utilisé. (La précision fait défaut avec des périodes d'une durée non déterminée, comme celles mettant en cause le lieu de la dernière résidence ou la migration (durée de vie)). On considère généralement l'intervalle de 5 ans comme étant d'une bonne durée puisqu'elle coïncide avec la période intercensitaire, et qu'elle procure ainsi une appréciation de la migration à titre de composante de l'accroissement de la population. Sur de plus grandes périodes, les répondants auraient davantage de difficultés à se souvenir et les réponses s'en trouveraient diminuées. (Pour plus de

précisions, le lecteur peut se reporter au «Manuel VI des Nations Unies - Méthodes de mesure de la migration interne» et au guide de l'utilisateur de 1976).

Le fait de choisir la SDR comme une unité déterminante de la migration ainsi que l'intervalle de cinq ans pose certaines limites dont les utilisateurs devraient être conscients.

2. Limites inhérentes à l'utilisation de la SDR à titre d'unité déterminante de la migration

Le Guide de l'utilisateur de 1976 fait état d'un certain nombre de ces limites. La partie ci-après constitue une présentation succincte des problèmes notés.

On évalue les «déplacements d'une localité à l'autre» en fonction des SDR. Toutefois, certains déplacements d'une SDR à l'autre effectués sur une petite distance, constitueront à peine un changement de milieu pour les personnes ayant déménagé, contrairement à d'autres effectués sur une grande distance à l'intérieur d'une même SDR. Bien entendu, ce problème n'est pas lié comme tel à l'utilisation des SDR: n'importe quel autre choix aurait entraîné des problèmes de même nature.

Les différences relatives à la taille, la forme et les limites géographiques des SDR posent un autre problème, cette fois sur le plan de l'analyse comparative de la migration au Canada seul ou avec d'autres pays. Dans une certaine mesure, le volume total des migrations est fonction de la taille de la SDR.

Un autre aspect qui s'ajoute au problème de la grosseur des SDR est leur nombre dans les régions ou les provinces et dans le temps. Le volume total des migrations est aussi fonction du nombre de SDR et représente un détail limitatif dont on devrait tenir compte pour toute analyse comparative entre les régions et les recensements. Les différences relatives à la taille et aux limites géographiques des SDR influent également dans le cadre de l'analyse chronologique. La section VI traite de la comparabilité des

données sur la migration à différentes périodes en tenant compte des différences présentées par les SDR.

Le taux d'erreur des répondants constitue une troisième entrave importante à l'utilisation des SDR à titre d'unité déterminante de la migration. Cela se produit habituellement dans les RMR où les répondants ont tendance à désigner leur lieu de résidence antérieur en inscrivant la RMR au lieu de la SDR qui en fait partie. Pour cette raison, la prudence est de mise dans le cadre de toute analyse détaillée des mouvements migratoires à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR. La section VII traite en profondeur des problèmes liés à la qualité des données par rapport aux superficies restreintes (les SDR).

3. Limites liées à la période de référence de cinq ans

Beaucoup a déjà été écrit à ce sujet (pour plus de détails, voir Puderer, pp. 33-35). Avec l'utilisation de l'intervalle de cinq ans, certains déplacements sont omis.

En effet, on ne retient pas les déplacements multiples, mais seulement les résultats finaux de ces déplacements. Cet état de choses peut influencer de maintes façons sur les données de la migration. Les déplacements attribuables à un retour ainsi que ces migrants ne sont pas pris en compte: les personnes ayant déménagé au cours de la période de cinq ans, mais revenues habiter, avant la fin de cette période, leur ancien logement ou leur ancienne SDR seront classées respectivement comme personnes n'ayant pas déménagé ou comme non-migrants. Un non-migrant ayant déménagé d'Ottawa à Toronto et de retour à Ottawa dans un logement autre ne pourra être différencié d'un autre non-migrant ayant seulement changé de logement à l'intérieur de la SDR d'Ottawa.

Parallèlement, de multiples déplacements peuvent entrer en ligne de compte dans la trajectoire du lieu d'origine au lieu d'arrivée. On ne peut distinguer la personne qui est déménagée du Québec vers l'Ontario, puis de l'Ontario vers la Colombie-Britannique

d'une autre qui est déménagée directement du Québec vers la Colombie-Britannique pendant l'intervalle de cinq ans.

Un autre aspect important à prendre en considération est le fait que seuls les déplacements et les migrations de ceux qui demeurent en vie au cours des cinq ans sont retenus. En effet, on ne tient pas compte des déplacements des personnes décédées avant le dénombrement.

Les jeunes âgés de moins de cinq ans sont exclus du monde de la mobilité et, bien sûr, leurs déplacements ne sont pas pris en compte.

Finalement, les utilisateurs doivent se souvenir que les caractéristiques relatives aux personnes ayant déménagé et aux migrants sont rendues au moment du dénombrement et non pas au moment du déménagement. On doit par conséquent tenir compte de cet aspect dans la plupart des analyses sur la mobilité effectuées en fonction de diverses caractéristiques démographiques, sociales et économiques.



V. OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN ET DÉPOUILLEMENT DU RECENSEMENT DE 1986

A. Opérations sur le terrain

1. Champ d'observation

Les données sur la mobilité sont rapportées pour la population de cinq ans et plus, à l'exclusion des pensionnaires d'établissements institutionnels et des personnes résidant temporairement à l'étranger. Toutefois, les données obtenues à partir de la question sur la mobilité dans le questionnaire de 1986 ont été recueillies pour les personnes âgées de 15 ans et plus résidant au Canada au moment du recensement. En ce qui concerne les personnes âgées de 5 à 14 ans, les renseignements sur la mobilité ont été imputés à partir des données fournies par les autres membres de la famille.

La question du recensement de 1986 relative à la mobilité figurait sur la formule 2B, ou questionnaire complet, utilisée pour dénombrer un ménage canadien sur cinq.

La formule 2A, ou questionnaire abrégé, a été utilisée pour dénombrer les quatre autres cinquièmes de l'ensemble des ménages privés.

Dans le cadre du recensement de 1986, on a recensé par autodénombrement presque la totalité (99%) de la population visée (comme ce fut le cas en 1981). La méthode par interview a été utilisée pour moins de 2% de la population, principalement dans les régions nordiques éloignées et dans les réserves indiennes.

2. Dépouillement sur le terrain

Lorsque certains renseignements sur la mobilité manquaient ou étaient de nature imprécise, les recenseurs devaient entrer en communication avec les répondants. Ce suivi était d'abord effectué par téléphone puis, si les recenseurs n'obtenaient pas les renseignements voulus, on procédait à un suivi sur le terrain. (Toutes les questions ne

commandaient pas un suivi obligatoire. Un suivi était cependant requis lorsque plus de cinq questions ne franchissaient pas l'étape du contrôle).

La question sur la mobilité ne franchissait parfois pas l'étape du contrôle et exigeait, de ce fait, un suivi pour les raisons suivantes: non-réponse, réponse multiple - plus d'une catégorie de réponse ayant été cochées sans inscription ajoutée en toutes lettres, réponse non valable (par ex. écriture illisible), et réponse incomplète ou partielle. Dans ce dernier cas, une réponse inscrite à «autre ville, village, etc.» était considérée incomplète, si ni le nom de la municipalité ou de la province n'était pas fourni.

L'étude de l'échantillon de contrôle du recensement de 1986 indique que, préalablement au suivi, le taux de non-réponse pour la mobilité correspondait à 7.1%; le taux de réponse multiple à 2.3%; le taux de réponses non valables à 0.6%; et celui de réponses partielles à 0.1%. Le suivi effectué a permis de réduire les problèmes, mais il n'est guère possible d'évaluer directement l'étendue de cette baisse. Toutefois, les calculs effectués à partir des catégories de réponses non contrôlées (c'est-à-dire avant les étapes du contrôle et de l'imputation) indiquaient que le taux de non-réponse (c'est-à-dire là où aucune catégorie de réponses n'avait été cochée) était de 4.4% et que celui de réponses multiples non valables (c'est-à-dire où plus d'une catégorie était cochée) correspondait à 0.2%. Aucune mesure directe concernant les réponses partielles (par exemple, une catégorie de réponses cochée, mais sans inscription en toutes lettres) n'a été réalisée.

B. Dépouillement au bureau régional (DBR)

Les réponses des répondants à «autre ville...» (par exemple, nom de la ville, du comté et de la province) étaient transposées en codes numériques au moment du dépouillement au bureau régional. Les codeurs recevaient des instructions spéciales en cas de réponses incomplètes, localités du même nom et autres problèmes, comme le fait d'inscrire la circonscription électorale provinciale au lieu de la division de recensement du Québec.

C. Entrée directe des données (EDD)

Toutes les réponses aux questionnaires, y compris les codes numériques, ont été entrées dans l'ordinateur. Les réponses sur la mobilité données en toute lettres n'étaient pas entrées comme telles, puisqu'elles avaient au préalable été converties en codes numériques au moment du dépouillement au bureau régional.

D. Dépouillement au bureau central (DBC)

Les données sur la mobilité n'ont pas été manipulées dans le cadre du dépouillement au bureau central. À ce stade, on procédait à la réception, à l'analyse et au dépouillement spécial des données. Pour chaque secteur de dénombrement (SD), on effectue une série de contrôles et de vérifications de structure afin de repérer les données incohérentes. Les questionnaires spéciaux renvoyés par la poste et destinés aux Canadiens à l'étranger, aux résidents temporaires et aux navires marchands ou de guerre y sont dépouillés. On procède également aux études du champ d'observation comme la contre-vérification des dossiers (CVD), la vérification des logements inoccupés (VLI) et les enquêtes postdénombrement (EPD).

E. Contrôle et imputation (C & I)

Dans le cadre du contrôle et de l'imputation relatifs à la mobilité, on procédait à deux tâches précises: repérer et corriger les réponses omises, incomplètes ou incohérentes et désigner le type de mobilité pour la population âgée entre 5 et 14 ans.

Les données sur la mobilité étaient filtrées pour déceler les erreurs comme les inscriptions illogiques, les réponses multiples et incomplètes ou les cas de non-réponse. Ces erreurs pouvaient être attribuables aux répondants ou produites au cours du codage et du dépouillement (par exemple, mauvaise entrée de codes pendant l'EDD). Des valeurs pour les réponses omises, incomplètes ou incohérentes ont été imputées à 6.8% des réponses, dont 4.6% ont été déclarées manquantes ou incomplètes avant l'étape du contrôle et de l'imputation. Les données sur la population âgée entre 5 et 14 ans étaient imputées en fonction des autres membres de la famille.

Deux formes d'imputation ont été utilisées: de type déterministe - erreurs et/ou réponses partielles/manquantes que l'on attribue à d'autres réponses du questionnaire; de type probabiliste - méthode consistant à rechercher un dossier «donneur» possédant des caractéristiques similaires à celle du dossier requérant l'imputation. Cette dernière méthode est aussi connue sous le nom de méthode «hot-deck». Le système automatisé utilisé pour effectuer le contrôle et l'imputation des données sur la mobilité s'appelle «SPIDER» (System for Processing Instructions from Directly Entered Requirements).

Un certain nombre de vérification de la cohérence ainsi que des corrections et diverses imputations sont effectuées à l'étape du contrôle et de l'imputation. Au cours du contrôle et de l'imputation, on détermine d'abord si les réponses de chaque répondant sont valides ou complètes. Les cases cochées sont comparées pour relever les réponses uniques laissées en blanc ou celles non valides (multiples). Les codes pour les inscriptions en toutes lettres (codées à l'étape du DBR) sont également analysés de manière à déterminer s'il s'agit des bons codes et quelles en sont les parties valides et les parties exigeant l'imputation. Par exemple, le répondant peut avoir indiqué seulement sa province de résidence cinq ans auparavant, sans mentionner la municipalité; la partie manquante, en l'occurrence la municipalité, nécessitera par conséquent l'imputation.

En plus de ces vérifications, l'«univers» des répondants a aussi été passé en revue: tous les répondants à l'étranger ou en établissement institutionnel sont exclus au moment du contrôle. Toute réponse concernant la population âgée entre 5 et 14 ans est retenue, même si la question ne visait que la population de 15 ans et plus.

Les procédures de contrôle destinées à repérer les données divergentes sur la mobilité pour une même personne sont appliquées à la population de cinq ans et plus. Toutes les combinaisons possibles de réponses sont vérifiées pour déterminer si les réponses sont cohérentes. En cas d'incohérence, on doit procéder à une correction. Par exemple, une telle situation peut se produire lorsqu'un répondant a indiqué qu'il vivait dans une autre SDR cinq ans auparavant, et que cette SDR correspond à sa SDR de

résidence actuelle. On corrigera cette contradiction en attribuant au répondant la réponse «même SDR» à la place de l'expression «autre SDR», préalablement indiquée. Cela constitue une imputation de type déterministe. Dans le cas de réponses où seule une portion du nom de la localité est valable (par exemple, la province), on retient la partie valable et seule la partie manquante ou non valable (par exemple, la municipalité) subit l'imputation à partir d'un enregistrement «donneur». L'imputation relative à la mobilité et/ou le lieu de résidence cinq ans auparavant, s'effectue à partir d'un enregistrement «net», c'est-à-dire ayant déjà fait l'objet d'un contrôle et ayant été corrigé au besoin. Le «donneur» ou enregistrement fournisseur fait habituellement partie de la même famille économique ou famille de recensement que le «receveur». Voici la liste des priorités relatives au choix du donneur: i) personne repère de la famille de recensement, ii) tout autre membre de la famille de recensement, iii) personne repère de la famille économique et iv) tout autre membre de la famille économique. S'il n'est pas possible d'effectuer l'imputation à partir de la famille (par exemple, dans le cas d'un ménage d'une seule personne), on utilise une autre forme d'imputation, dite de type probabiliste et connue sous le nom de méthode «hot-deck». Il faut alors trouver un «donneur» décrivant un ensemble similaire de caractéristiques (âge, sexe, état matrimonial, lieu de résidence d'autochtone - réserve ou autre, et langue maternelle) sur 2,000 enregistrements ou dans une division de recensement, selon la première des deux limites atteinte. On décide du meilleur donneur au moyen d'une série de pondérations qui reflète la meilleure concordance de variables entre le donneur et le receveur.

D'après le contrôle des données sur la mobilité, la répartition des enregistrements «nets», avant et après imputation, n'a pas variée de façon significative. Avec ou sans contrôle, la répartition de la variable mobilité a donné des résultats semblables, et présentait les mêmes variations par groupes d'âge, provinces ou territoires. Les différences sont minimales, la partie contrôlée présentant une proportion de migrants légèrement plus élevée: 17.5% de la population de 15 ans et plus était constituée de migrants, comparativement à 15.8% pour les enregistrements sans problème et n'ayant

pas fait l'objet d'un contrôle. Parallèlement, le nombre de personnes n'ayant pas déménagé et le nombre de non-migrants (voir tableau 1) étaient légèrement plus bas.

Tableau 1. Répartition de la mobilité, données contrôlées et non contrôlées, recensement de 1986

Statuts relatifs à la mobilité	Questionnaires non contrôlés, y compris ceux présentant des omissions et des contradictions	Questionnaires non contrôlés, ne représentant ni omission, ni contradiction	Versions contrôlées (après C & I)
	%	%	%
Même logement (personnes n'ayant pas déménagé)	55.1	57.8	56.3
Même SDR (non-migrants)	23.3	24.4	24.2
Autre SDR à l'intérieur du Canada (migrants internes)	15.1	15.8	17.5
À l'extérieur du Canada (migrants externes)	1.9	2.0	2.0
Omissions et incohérences	4.6	-	S/0
	100.0	100.0	100.0

Source: "Certification for 1986 Census Mobility Status Data: Summary Report", par M.J. Norris et M. Whalen. Ouvrage non publié, Division de la démographie, février 1988.

F. Extraction des données sur la mobilité

Une fois la procédure de C & I terminée, y compris la pondération des questionnaires 2B, la base d'extraction des données est chargée au stade de la «création de la base d'extraction». La base d'extraction des données donne accès à douze variables sur la mobilité. Certaines de ces variables ont été obtenues au cours du contrôle et de l'imputation et entrées dans la base d'extraction de données (notamment le statut relatif à la mobilité, le secteur de résidence cinq ans auparavant, par exemple la province de résidence), tandis que celles ayant trait au lieu de résidence actuel sont

créées directement sur la base dans l'étape «dérivations post-C&I». Les douze variables sont les suivantes:

- 1) MOB5 - variable de la mobilité divisant la population en personnes ayant déménagé/n'ayant pas déménagé, migrants/non-migrants, migrants externes ou migrants internes;
- 2) PR5 - province de résidence cinq ans auparavant;
- 3) PR - province actuelle de résidence;
- 4) PCD5 - division de recensement de résidence cinq ans auparavant;
- 5) PCD - division de recensement de résidence actuelle;
- 6) PCSD5 - subdivision de recensement cinq ans auparavant;
- 7) PCSD - subdivision de recensement de résidence actuelle;
- 8) CMA5 - région métropolitaine de recensement ou agglomération de recensement cinq ans auparavant;
- 9) CMA - région métropolitaine de recensement de résidence ou agglomération de recensement de résidence actuelle;
- 10) POP5 - groupe de taille de la population du lieu de résidence cinq ans auparavant;
- 11) POP - groupe de taille de la population du lieu actuel de résidence;
- 12) RUUB5 - classification du lieu de résidence (milieu rural ou urbain) cinq ans auparavant.

Vous trouverez une définition plus approfondie de ces variables à l'annexe B.

Ces variables facilitent l'élaboration de matrices relatives aux lieux d'origine et aux lieux de destination de même que de mesures en matière de migration.

La variable correspondant au lieu de résidence (milieu rural ou urbain) cinq ans auparavant (RUUB5) commande une attention particulière, étant donné la méthode de

dérivation employée, en particulier dans le cas de migrants dont le lieu de résidence antérieur représente une subdivision de recensement composée des deux milieux rural et urbain. La question sur la mobilité ne fournit pas directement les valeurs relatives au RUUB5. Elles sont obtenues indirectement pour tous les répondants (sauf les migrants provenant de l'extérieur du Canada) en fonction de la composition (milieu rural/milieu urbain) de la SDR. On désigne proportionnellement le lieu de résidence (milieu rural ou urbain) des migrants internes (c'est-à-dire ceux qui habitaient dans une autre SDR cinq ans auparavant) selon le rapport actuel de la population urbaine sur la population rurale de la SDR de résidence cinq ans auparavant. On désigne le RUUB5 de la population des non-migrants d'après leur subdivision de recensement de résidence actuelle. Lorsqu'une subdivision de recensement, antérieure ou actuelle (PCSD, PCSD5), est formée d'une seule composante (urbaine ou rurale), la dérivation relative au RUUB5 se fait directement.

VI. COMPARABILITÉ DES DONNÉES HISTORIQUES

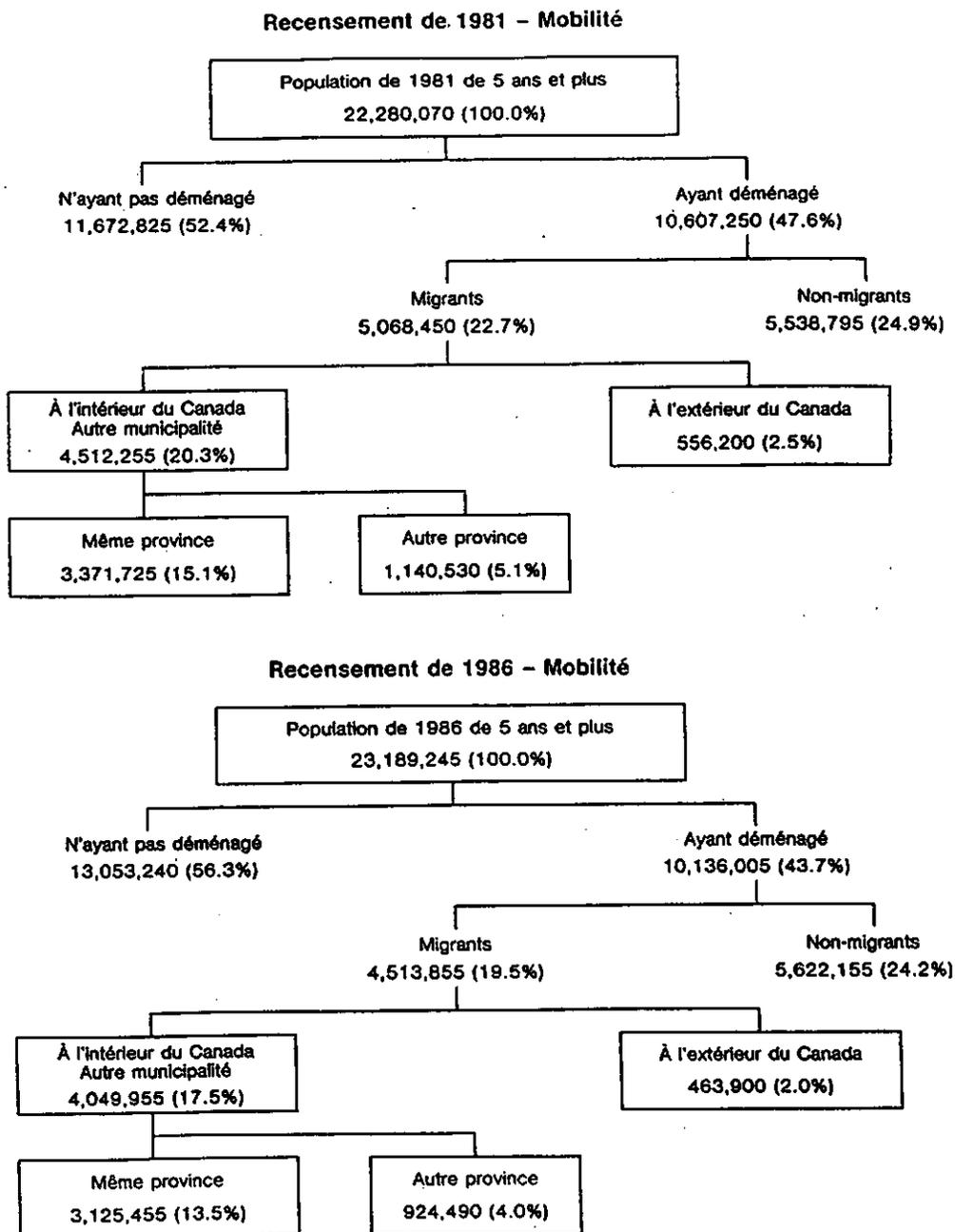
Le guide de l'utilisateur des données sur la mobilité de 1976 traitait en profondeur de la comparabilité de la question sur la mobilité ayant été posée lors des recensements de 1941 à 1976. Le présent texte fait ressortir certains des principaux points de l'étude précédente, mais il s'intéresse particulièrement à la comparabilité des données du recensement de 1986 et de celles des recensements de 1976 et 1981. Les modifications conceptuelles et les modifications concernant la collecte et le traitement des données qui peuvent jouer un rôle sur la comparabilité des données sur la mobilité y sont étudiées.

A. Modifications conceptuelles

Sur le plan conceptuel, la question relative à la mobilité n'a pas vraiment changé depuis le recensement des provinces des Prairies de 1946. En ce qui concerne les recensements du Canada, cette question est sensiblement la même depuis 1961. La question sur la mobilité de tous les recensements effectués depuis 1946 se rapportait à une période de cinq ans et à la SDR de résidence. En 1941, les répondants devaient indiquer le nombre d'années pendant lesquelles ils avaient résidé de façon continue dans une même municipalité et dans une même province, ainsi que la province ou le pays où se trouvait leur dernière résidence permanente. Le guide de l'utilisateur de 1976 mentionne que «les éléments des données du recensement de 1941 sur les migrations, qui sont les mieux comparables aux données des recensements subséquents sont ceux qui portent sur les migrants interprovinciaux/internationaux dont la durée de résidence dans la province dénombrée est de quatre ans ou moins» (Puderer, p. 38).²

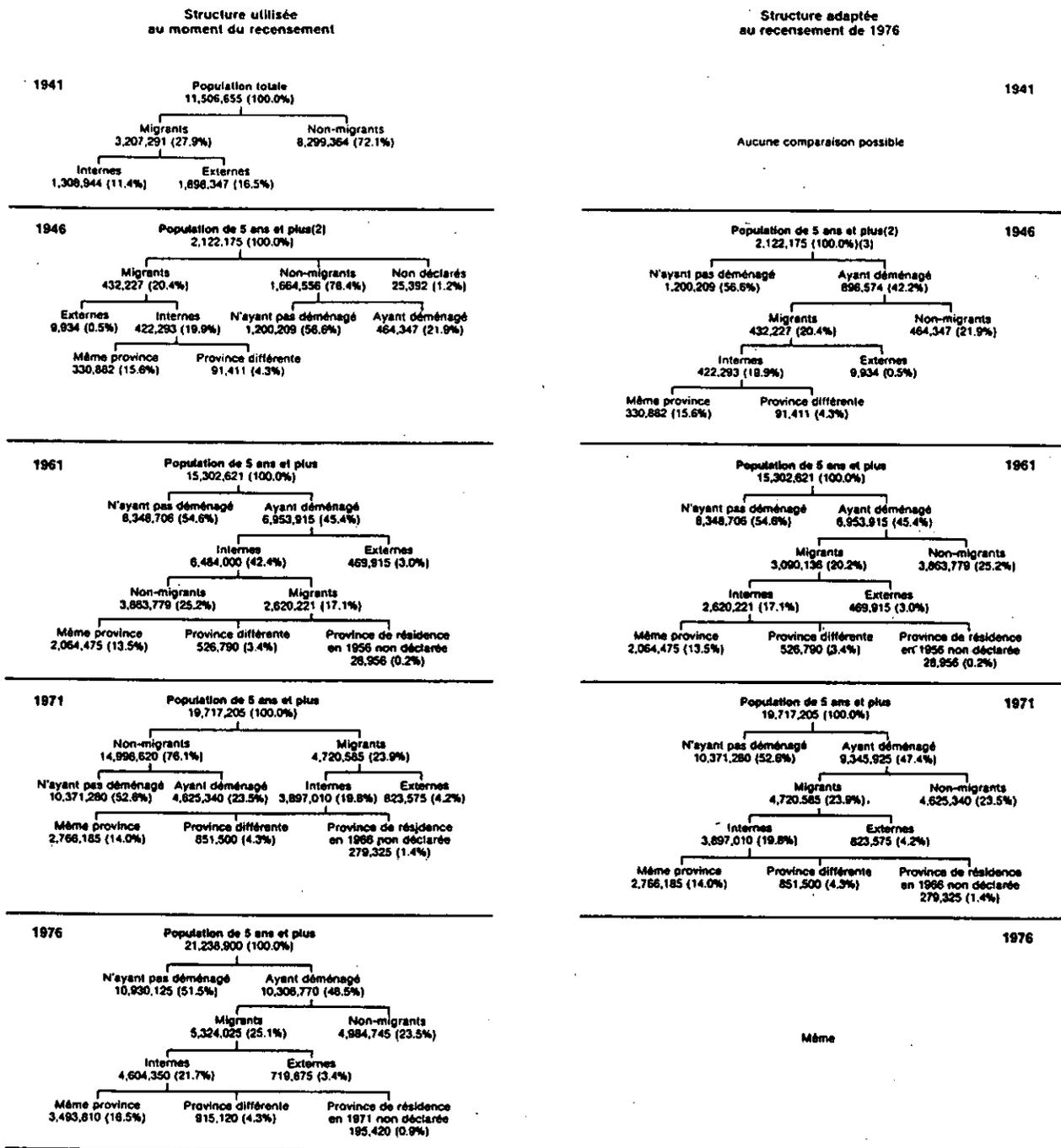
2 Lors de ce recensement, les migrants se limitaient aux personnes résidant à l'extérieur de leur province de naissance au 1^{er} juin 1941, puisque l'utilisation des données sur la migration à l'échelon municipal était à déconseiller en raison des problèmes éprouvés par les répondants dans leur compréhension du mot «municipalité».

Figure 2. Mobilité de la population de 5 ans et plus, Canada, 1981 et 1986



Source: Statistique Canada, "Le Pays: Mobilité et migration interprovinciale". Recensement du Canada de 1986, no 93-108 au catalogue, page xlix.

Figure 3. Comparaison des structures de publication des données sur le statut de mobilité résidentielle, 1941-1976



(1) Le principal changement apporté à la structure a trait à l'établissement de la classification primaire de la population qui est fondée soit sur le statut de migration (migrants, non-migrants) soit sur le statut de mobilité (personnes ayant déménagé, personnes n'ayant pas déménagé). Pour les recensements de 1941, 1946 et 1971, la délimitation primaire a été effectuée en fonction du statut de migration tandis que, pour ceux de 1961 et 1976, elle l'a été selon le statut de mobilité.

(2) Population de 5 ans et plus pour le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

(3) Les personnes qui n'ont pas indiqué leur statut de mobilité ou leur lieu de résidence en 1941 sont comprises.

Source: Recensement du Canada de 1941, Revue générale, vol. 1, p. 46;
 Recensement des provinces des Prairies de 1946, Population, vol. 1, p. XXXV;
 Recensement du Canada de 1961, Population échantillon, vol. 4.1, bull. 4.1-9, tableau 12, p. 1;
 Recensement du Canada de 1971, Population, vol. 1.2, bull. 1.2-7, p. 1;
 Recensement du Canada de 1976, Population: Caractéristiques démographiques, vol. 2, bull. 2.9, graphique 7.

Source: Puderer, H.A. "Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité". Statistique Canada, Ottawa, mai 1980, page 113.

La figure 2 compare la mobilité de la population canadienne (âgée de cinq ans et plus) d'après les recensements de 1981 et 1986. À la figure 3, on compare les données sur la mobilité d'un certain nombre de recensements, soit ceux de 1941 à 1976. Cette figure, tirée du Guide de l'utilisateur de 1976, permet de comparer la structure des recensements antérieurs en fonction de celle de 1976. À partir de 1976, on classait d'abord la population d'après la mobilité (personne ayant déménagé et personne n'ayant pas déménagé), alors que pour certains recensements antérieurs on la classait d'abord en fonction du statut migratoire (migrants, non-migrants). Ces deux types de comparaisons rendent compte de la comparabilité de l'aspect conceptuel de la mobilité entre recensements.

Même si le concept de base de la variable mobilité n'a pas vraiment changé d'un recensement à l'autre, des facteurs connexes ont cependant subi certains changements que devraient prendre en note les personnes analysant les données sur la mobilité.

1. Facteurs influant sur la comparabilité des concepts

Un certain nombre de facteurs influent sur la comparabilité des données sur la mobilité selon le cadre théorique à différentes périodes. La couverture, le contenu de la question, les directives destinées au répondant en matière d'autodénombrement ainsi que le cadre géographique représentent les principaux éléments ayant subi des changements.

a) Modifications relatives à la couverture et à l'univers:

- Depuis 1961, la question relative à la mobilité vise la population de 15 ans et plus; en 1946, elle visait les personnes âgées de 5 ans et plus et, en 1941, l'ensemble de la population était visé.

- En 1946, seules les provinces des Prairies ont fait l'objet d'un recensement; dans le cadre de tous les autres recensements (1941, 1961 et après), c'est l'ensemble du Canada qui faisait l'objet d'une collecte de données. En 1951, Terre-Neuve fit partie du recensement du Canada pour la première fois, par suite de son annexion au pays en 1949. En 1961 et en 1971, les données n'étaient pas différenciées selon chacun des territoires.

- À partir de 1961, l'univers de la mobilité englobait la population de cinq ans et plus, avec certaines exclusions différant d'un recensement à l'autre. En 1961, la mobilité était formé de la population de cinq ans et plus résidant en ménages privés, exclusion faite des personnes vivant en ménages collectifs, des résidents temporaires, des fonctionnaires ou des militaires à l'étranger et leur famille ainsi que des personnes recensées après le recensement ordinaire, par le contrôle postal ou lors d'un second dénombrement. En 1971 et en 1976, on excluait de l'univers de la population de cinq ans et plus, les résidents canadiens des Forces armées et des corps diplomatiques en poste à l'étranger. En 1941, l'univers comprenait la totalité de la population, sans exclusion, tandis qu'en 1946 l'univers se limitait aux personnes de 5 ans et plus dont le domicile habituel se trouvait au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta (Puderer, p. 41 et 46).

- En 1981 et en 1986, l'univers de la mobilité comprenait la population des cinq ans et plus résidant au Canada, à l'exception des pensionnaires d'établissements institutionnels, contrairement aux recensements de 1971 et 1976 qui les englobaient.

b) Modifications relatives au contenu de la question

- Dans le cadre des recensements de 1941 et de 1946, on demandait aux répondants d'indiquer leur ancien pays de résidence. Depuis 1961, les répondants ayant indiqué avoir eu un lieu de résidence à l'extérieur du Canada cinq ans auparavant n'ont plus à répondre à cette question.

- À partir de 1971, on demandait aux migrants internes d'indiquer leur SDR de résidence cinq ans auparavant, alors que dans les recensements antérieurs on leur demandait en plus d'indiquer si leur résidence antérieure était une exploitation agricole ou non.
- En 1971, seulement, figurait une question portant sur le nombre de déplacements intermunicipaux.
- En 1986, on mettait surtout l'accent sur les réserves indiennes afin que celles-ci soient bien inscrites dans la question relative à la mobilité. En 1986, les catégories de réponses correspondaient à «ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne» comparativement à «ville, village ou municipalité» en 1981, 1976 et 1971.
- Les instructions concernant la partie de la question où le nom des localités doit figurer en toutes lettres étaient les mêmes en 1971 et 1976, mais étoffées d'un exemple en 1981. En 1986, on répétait les instructions de 1981.

c) Modifications concernant les directives en matière d'autodénombrement

Bien que les directives contenues dans les livrets d'instructions du recensement concernant l'autodénombrement varient depuis 1971, leur contenu reste sensiblement le même. Les quatre guides du recensement - de 1971 à 1986 - indiquaient aux répondants de distinguer la municipalité de banlieue de la grande région urbaine, alors qu'en 1981 et 1986, ces instructions figuraient directement sur le questionnaire et étaient par conséquent exclues des guides du recensement. Dans un même ordre d'idées, les livrets d'instructions de 1971 et 1976 indiquaient aux répondants que la question visait à évaluer les déplacements de population, et non pas les seuls changements d'adresses dus aux nouvelles limites ou à l'emploi d'un nouveau nom, et d'inscrire leur lieu de résidence d'il y a cinq ans en faisant cas des limites municipales actuelles. Bien que ces instructions ne figuraient pas dans les guides du recensement de 1981 et de 1986, elles faisaient partie des directives additionnelles du manuel de référence supplémentaire fourni au

personnel du «Service auxiliaire téléphonique» afin de répondre aux demandes de renseignements des particuliers.

La seule autre différence entre les quatre livrets ou guides du recensement vient de 1971, année où l'on donne des instructions supplémentaires pour la question relative au «nombre de déplacements».

À partir de 1976, des renseignements sur le pourquoi des questions étaient fournis aux recenseurs et au personnel du service auxiliaire téléphonique dans les manuels explicatifs des questions, puis, pour la première fois en 1986, le guide du recensement les procurait directement aux répondants.

d) Modifications relatives au cadre géographique

Les modifications conceptuelles concernant la géographie (par exemple, la définition de milieu rural/urbain, d'exploitation agricole/non agricole et de région métropolitaine) et les modifications des limites géographiques des SDR, des DR, des RMR et des AR influent également sur la comparabilité des données d'un recensement à l'autre. Puisque le nombre de régions géographiques fluctue (SDR, RMR, etc.) et que les limites de ces régions varient d'un recensement à l'autre, l'utilisateur doit faire preuve de prudence lorsqu'il compare les données sur la mobilité de deux recensements ou plus. Ainsi, en 1986, on comptait 6,009 SDR, 114 AR et 25 RMR comparativement à 5,710 SDR, 88 AR et 24 RMR en 1981. Le fait que la taille de la population, les concepts géographiques, les définitions et les limites subissent des changements peut influencer, d'un recensement à l'autre, sur la géographie de ce dernier.³ À titre d'exemple, les modifications apportées aux critères de délimitation des AR depuis 1981 (par exemple, en ce qui concerne le navettage et les SDR composantes) ont eu un effet sur leur nombre

3 En 1986, un nouveau concept géographique fut introduit dans le cadre du recensement, celui de région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et d'agglomération de recensement primaire (ARP) (voir l'annexe C pour les définitions).

dans le programme de 1986. Les détails des changements influant sur la comparabilité de la géographie du recensement de 1961 à 1986, ainsi que des définitions et des descriptions des cartes disponibles font l'objet de divers ouvrages liés au recensement, notamment le **Dictionnaire du recensement de 1986** (Cat. 99-101), **Produits et services du recensement de 1986 - version définitive** (Cat. 99-103), **Régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement: comparaison entre 1986 et 1981** (Cat. 99-105), **Géographie du recensement de 1986: comparaison historique** (Cat. 99-106).

Vous trouverez à l'annexe C une présentation succincte des définitions et de la hiérarchie des unités géographiques du recensement.

Le guide de l'utilisateur des données sur la mobilité de 1976 renseigne sur les modifications conceptuelles qu'ont subies les définitions de milieu rural/urbain, exploitation agricole/non agricole et région métropolitaine au cours des différents recensements s'échelonnant de 1941 à 1976. La comparabilité des données relatives au milieu rural ou urbain, et au fait de posséder une exploitation agricole ou non a également été touchée puisque, avant 1971, les répondants fournissaient eux-mêmes ces données sur la migration, tandis qu'elles étaient, en 1971 et 1976, dérivées à l'étape du traitement.

Afin de donner un exemple des changements concernant le cadre géographique qui ont une incidence sur la comparabilité des données sur la mobilité et sur la migration, on a dressé un tableau de la fréquence de certaines unités géographiques, SDR, DR, AR et RMR au cours des recensements de 1941 à 1986 (tableau 2). Par exemple, la différence entre le nombre de SDR et leurs limites d'un recensement à l'autre aura dans une certaine mesure un impact sur la comparabilité des données sur les migrants (puisque leur nombre est en partie fonction du nombre de SDR et de la superficie de ces dernières).

En raison des modifications apportées aux régions géographiques au cours des différents recensements, les lieux de résidence cinq ans auparavant doivent faire état des limites du recensement en question dans le but d'atteindre une certaine cohérence sur le plan géographique entre le lieu de résidence antérieur et le lieu de résidence actuel. Par exemple, pour la mise en tableaux des données de 1986 sur le lieu de résidence habituel cinq ans auparavant en fonction des données sur le lieu de résidence actuel, on attribue à toutes les régions les limites de 1986, même si l'on se reporte au lieu de résidence de 1981.

Tableau 2. Comparaison du nombre de certaines unités géographiques de recensements, 1941 à 1986

Unités géographiques	Années de recensement							
	1941	1951*	1961	1966	1971	1976	1981	1986
DR	288	248	248	241	260	265	266	266
SDR	5,354	4,981	4,470	4,480	5,096	5,546	5,710	6,009
RMR	12	15	17	19	22	23	24	25
AR	-	16**	20**	23**	90	88	88	114

* Terre-Neuve a fait partie du recensement du Canada pour la première fois en 1951, par suite de son annexion au pays en 1949.

** En 1951 et en 1961, les AR étaient désignées par «autres grandes agglomérations urbaines» et, en 1966, par «grandes agglomérations urbaines».

B. Modifications concernant la collecte et le dépouillement

Les différentes opérations de dépouillement sur le terrain dans le cadre du recensement de 1986 ont déjà fait l'objet d'une description à la section V. On s'attarde aux modifications apportées à chacune des étapes de la collecte et du dépouillement pour différents recensements et à l'incidence de ces modifications sur la comparabilité historique. En général, la plupart des modifications n'ont pas eu de répercussions importantes sur la comparabilité des données relatives à la mobilité et à la migration.

1. Collecte

a) Champ d'observation

Les principaux changements qui ont eu lieu dans le cadre du champ d'observation et de la collecte de données au cours de la période allant de 1941 à 1976 sont

l'introduction de l'échantillonnage en 1961, et l'autodénombrement en 1971. À partir de 1961, les données sur la mobilité sont recueillies à titre de données-échantillon. Depuis 1971, on procède à des estimations de l'erreur type totale, en tenant compte des effets des erreurs d'échantillonnage, d'observation ou de celles survenues au cours du dépouillement. Comme il a été mentionné précédemment, en 1971 et 1976 l'échantillon correspondait à 33 ⅓% des ménages et, en 1961, 1981 et 1986, à 20% des ménages.

b) Dépouillement sur le terrain

Dans l'ensemble, ce n'est pas avant 1971 qu'ont été appliquées les procédures de contrôle et de suivi sur le terrain, puisqu'on utilisait auparavant la méthode de recensement par interview plutôt que celle par autodénombrement. Depuis 1971, les données sur la mobilité constituent une des variables commandant un suivi obligatoire dans le cadre du contrôle sur le terrain.

Les procédures relatives au suivi des réponses sur la mobilité étaient semblables en 1976, 1981 et 1986. Le plus important changement a eu lieu entre 1971 et 1976: à compter de 1976, les recenseurs se devaient de faire un suivi lorsque les répondants cochaient la case «autre ville...» et qu'ils omettaient d'inscrire, de façon lisible et en entier, le nom de la municipalité et de la province. Toutefois, cette instruction n'avait pas cours en 1971, année ayant affiché un nombre plus élevé d'omissions de la province de résidence comparativement à 1976. Tel que mentionné à la section V, le contrôle sur le terrain a permis d'augmenter le taux de réponse (par la réduction du taux de non-réponse, de réponses partielles et de réponses multiples).

2. Assimilation des données

Le dépouillement des données sur la mobilité, à partir des réponses des questionnaires jusqu'à leur conversion en format numérique lisible par machine, présente des différences minimales entre les recensements de 1981 et de 1986 sur le plan du DBR et du DBC; différences qui ont peu d'incidence sur la comparabilité des données. L'étape

du codage effectué au cours du DBR constitue le seul changement pouvant avoir des répercussions sur les données relatives au lieu d'origine et au lieu de destination.

La procédure de codage révisée entre 1981 et 1986 consiste en l'attribution de codes aux localités de même nom (LMN) lorsque les répondants omettent de préciser le genre de SDR pour des endroits différents mais au nom identique (par exemple, le township de Kingston et la ville de Kingston, tous deux situés en Ontario). En 1971, 1976 et 1981, des méthodes dites «d'alternance» étaient utilisées pour l'attribution de codes aux SDR (ou autres unités géographiques) dont le nom se répétait une fois ou même davantage. En 1976 et 1981, une méthode dite «préférentielle» fut également appliquée à certains noms de localités qui se répétaient. Ainsi, en présence d'une différence notable entre les SDR concernées, le seul code attribué était celui de la SDR comportant la plus forte population. Les localités de même nom codées de cette façon étaient désignées par un astérisque dans le Cahier des noms de localités. Cette méthode a tout de même posé certains problèmes puisque des codeurs attribuaient de façon systématique un code aux localités désignées par un astérisque, même lorsque le genre de SDR était inscrit. Bien qu'en 1986 les deux méthodes aient été retenues, on a modifié la façon de procéder, et l'attribution des astérisques résultait d'une étude approfondie des localités de même nom et des caractéristiques démographiques différenciant ces mêmes localités. Tout semble cependant indiquer qu'en 1986, ce type de codage dans le cadre du DBR a lui aussi présenté certains problèmes (voir section VII).

Pour plus de renseignements sur l'assimilation des données avant 1981, veuillez vous reporter au guide de 1976.

3. Contrôle et imputation

Les procédures de contrôle et d'imputation (C & I) s'avéraient sensiblement les mêmes pour les recensements de 1981 et de 1986. Les différences mineures décelées se rapportaient à l'imputation réalisée à partir d'un enregistrement «donneur». En 1981, les variables pour choisir un donneur comportant un ensemble de caractéristiques

similaires étaient l'âge, le sexe, la langue maternelle et l'état matrimonial; en 1986, venait s'ajouter la variable relative au lieu de résidence d'autochtone (dans une réserve ou hors réserve). De plus, en 1981, l'étendue de la région géographique de recherche était limitée à la province puis, en 1986, à la division de recensement.

Le changement le plus important relatif au dépouillement dans le cadre du contrôle et de l'imputation a eu lieu en 1981. Avant 1981, on utilisait l'expression «non déclaré» en cas de non-réponse partielle ou totale à la question sur le lieu de résidence antérieur. Toutefois, cette catégorie n'avait plus cours en 1981. La question restée sans réponse recevait une réponse spécifique au moyen d'une combinaison de variables choisies selon l'imputation de type déterministe, les données sur la famille ou la méthode «hot-deck». On procédait à l'imputation au moyen du système SPIDER, mis de l'avant en 1981.

En principe, la stratégie du contrôle et de l'imputation de 1981 ressemblait à peu de choses près à celle de 1976, exception faite de la catégorie «non-déclaré» à l'étape de l'imputation. Le guide de l'utilisateur de 1976 offre des renseignements approfondis sur le C & I de 1976 et une comparaison des procédures de contrôle et d'imputation des recensements effectués entre 1941 et 1976, ainsi qu'une évaluation de leurs répercussions sur les données sur la mobilité.

4. Comparabilité des variables de la base d'extraction des données

Les douze variables pouvant être tirées de la base d'extraction des données en 1986 pouvaient également l'être en 1976 et 1981. Bien qu'elles soient restées les mêmes entre 1981 et 1986, trois d'entre elles (POP5, RUUB5 et CMA5) ont subi, entre 1976 et 1981, des modifications sur le plan conceptuel et de la méthode de dérivation.

- La variable POP5 est habituellement obtenue en fonction du nombre de personnes dans la subdivision de recensement (SDR) de résidence cinq ans auparavant. Toutefois, en 1976, cette variable reposait sur la taille de la RMR ou de l'AR lorsque la SDR se trouvait à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR (Puderer, p. 72).

- En 1976, la variable RUUB5 était obtenue indirectement seulement pour les migrants internes. Depuis 1981, il en va de même pour toutes les personnes n'ayant pas déménagé et tous les non-migrants.
- En 1976, les limites des AR ne concordaient pas toutes avec leurs SDR composantes et, par conséquent, avaient une incidence sur la dérivation de la variable CMA5. La méthode utilisée pour désigner l'AR de résidence cinq ans auparavant, lorsque la SDR de résidence se trouvait en partie à l'intérieur et à l'extérieur de l'AR, correspondait sensiblement à la méthode de désignation de la localité de résidence selon le milieu rural ou le milieu urbain. Les migrants étaient considérés comme faisant partie ou non de l'AR concernée en fonction du nombre d'habitants de la SDR de 1976 à l'intérieur ou à l'extérieur de l'AR (Puderer, pp. 70,71).

En 1971 ainsi qu'en 1976, le même ensemble de variables après l'étape du contrôle et de l'imputation était dérivé bien que quelques changements eurent lieu en ce qui concerne les unités géographiques des deux recensements. Le guide de l'utilisateur des données sur la mobilité de 1976 renseigne sur les différences conceptuelles en matière de dépouillement qui ont influé sur ces variables, avant 1976. On peut tirer les conclusions suivantes des effets des modifications en matière de dépouillement pour les recensements de 1941 à 1976:

- La comparaison de la migration en milieu rural ou urbain (rural agricole, rural non agricole) entre deux recensements ou plus est à éviter.
- Il faut faire preuve de prudence lorsqu'on analyse les données sur la migration rurale/urbaine entre les recensements de 1956 et 1961, de 1966 et 1971, et de 1971 et 1976, puisque les méthodes de dérivation utilisées pour déterminer la situation urbaine/rurale antérieure variaient d'un recensement à l'autre.

- Mises à part les modifications relatives aux limites et aux définitions d'unités géographiques (c'est-à-dire RMR et AR), les données sur les lieux d'origine et de destination tirées des recensements pertinents n'ont pas été sérieusement touchées par ces changements en matière de dépouillement.

VII. QUALITÉ DES DONNÉES

A. À l'échelle nationale et à l'échelle provinciale

Avant leur parution, les données sur la mobilité ont subi une évaluation afin d'être validées. L'évaluation de ces données consistait à les comparer avec les données de recensements antérieurs et, dans la mesure du possible, avec des données provenant d'autres sources, en particulier celles des estimations de la migration interprovinciale annuelle produites par la Section des estimations de la Division de la démographie. Aux fins de comparaisons avec les recensements antérieurs, la collecte et le dépouillement des données sur la mobilité n'ont pas vraiment changé depuis 1961. Seules des modifications mineures ont eu lieu, entre 1981 et 1986, relativement à la question sur la mobilité et aux procédures d'imputation.

Dans l'ensemble, que ce soit sur le plan national ou provincial, la qualité des données sur la mobilité de 1986 est bonne. Les comparaisons effectuées avec les données de 1981 suggèrent que la répartition des données sur la mobilité par groupe d'âge et par province est acceptable. Les tendances en matière de mobilité et de migration semblent valables, puisqu'elles ne résultent ni d'un changement dans le cadre du dépouillement, ni d'erreurs attribuables aux répondants; de même, la différence en matière de sous-dénombrement entre les recensements ne semble guère constituer un facteur explicatif important de ces tendances, bien qu'elle pourrait en partie contribuer à la tendance décroissante. La distribution de l'immigration interne, de l'émigration interne, et de la migration nette n'entre pas en contradiction avec celle des estimations annuelles pour la période de 1981 à 1986, et les écarts par âge et sexe en matière de mobilité et de migration sont similaires à celles observées antérieurement. Enfin, les données relatives à la migration en milieu rural ou urbain ont été dérivées de façon assez raisonnable, et la composition de cette migration en fonction de l'âge et du sexe est semblable à celle de 1981.

Bien que dans l'ensemble la qualité des données sur la mobilité semble raisonnable à l'échelon national et provincial, il se pourrait qu'il y ait eu des omissions en

ce qui concerne le nombre total de migrants, ceci en raison d'erreurs attribuables aux répondants ou d'un manque de compréhension de leur part. Toutefois, on ne connaît pas l'ampleur de ces omissions qui ne se limitent pas, soit dit en passant, au seul recensement de 1986. En effet, les recensements antérieurs ont également présenté le même genre de problèmes.

1. Mobilité (MOB5)

Non-réponse et réponse partielle

Le taux de non-réponse (réponses laissées en blanc - y compris les réponses ne pouvant être codées) à la question sur la mobilité correspondait à 4.4%, et le pourcentage de réponses partielles ou multiples (non valables) correspondait à 0.2%. Comme pour le recensement de 1981, ce sont les adolescents et les jeunes adultes qui ont présenté le pourcentage le plus élevé de réponses laissées en blanc ou non valables en 1986, soit 7.5% en ce qui concerne le groupe d'âge de 15 à 19 ans et 5.6% pour le groupe d'âge de 20 à 34 ans. Sur le plan géographique, ce sont les territoires qui ont présenté le plus fort pourcentage de réponses laissées en blanc ou non valables (comme ce fut le cas en 1981), avec 10.4% pour le Yukon et 8.1% pour les Territoires du Nord-Ouest. Dans l'ensemble, les taux de non-réponse et de réponses partielles étaient légèrement plus élevés en 1986 qu'en 1981, de même que le taux général, qui correspondait à 4.0% en 1981 comparativement à 4.6% en 1986. Les taux de non-réponse du recensement de 1986 figure au tableau 3 par groupes d'âge, pour le Canada, provinces et territoires.

Tableau 3. Taux de non-réponse(1) de la population des 15 ans et plus à la question sur la mobilité selon certains groupes d'âge - Canada, provinces et territoires - 1986

Région	Âge				
	15 ans et plus	15 à 19 ans	20 à 34 ans	35 à 64 ans	65 ans et plus
	Pourcentage de la population de 15 ans et plus				
Canada	4.6	7.5	5.6	3.4	3.9
Terre-Neuve	3.1	5.6	3.9	1.8	2.3
Île-du-Prince-Édouard	4.6	6.1	5.0	3.2	6.5
Nouvelle Écosse	4.6	8.2	6.7	2.6	2.5
Nouveau Brunswick	3.9	6.6	5.0	2.5	3.0
Québec	4.4	7.0	5.1	3.3	4.7
Ontario	4.5	7.1	5.6	3.3	3.5
Manitoba	5.1	9.2	6.1	3.7	3.3
Saskatchewan	4.5	8.7	5.2	3.2	3.0
Alberta	4.6	7.9	5.4	3.3	2.9
Colombie-Britannique	5.6	8.7	6.6	4.4	4.6
Yukon	10.4	14.3	12.2	8.3	6.7
Territoires du Nord-Ouest	8.1	10.6	8.4	7.0	4.8

(1) Ceci comprend les réponses non valables, mais pratiquement tous les taux résultent de non-réponse.

Source: Voir tableau 1.

Répartition

La répartition des données sur la mobilité avant et après le contrôle des données était sensiblement la même et présentait les mêmes variations selon les groupes d'âge et les provinces ou territoires. Tel qu'il est indiqué à la section V, les modifications observées dans la répartition et étant attribuables à l'imputation n'étaient pas importantes. On peut surtout attribuer ces différences à l'inclusion des données sur la mobilité de la population des 5 à 14 ans dans le cadre du contrôle, leurs données ayant été obtenues par imputation.

Les deux versions, contrôlée et non contrôlée, montrent que le groupe d'âge des 25 à 29 ans est celui qui affiche la plus grande mobilité. Ce groupe d'âge présente la plus forte proportion de personnes ayant déménagé (75.2%, version contrôlée) et de migrants

(33.6%, version contrôlée). Reportez-vous au tableau 4 pour la répartition de la population de 1986 selon la mobilité et en fonction de certains groupes d'âge et du sexe (à partir des données contrôlées). La répartition de la mobilité selon l'âge, d'après les données de 1986, est semblable à celle des recensements précédents, bien qu'en 1981 la mobilité était plus élevée.

Tableau 4. Répartition de la population de cinq ans et plus selon le groupe d'âge, le sexe, et la mobilité, Canada - Recensement de 1986

Âge et sexe	% de personnes n'ayant pas déménagé	% de personnes ayant déménagé	% de non-migrants	% de migrants
Canada	56.3	43.7	24.2	19.5
Hommes	56.4	43.6	24.1	19.5
Femmes	56.2	43.8	24.3	19.5
De 5 à 14 ans	55.5	44.5	25.0	19.5
Hommes	55.6	44.4	25.0	19.4
Femmes	55.3	44.7	25.0	19.7
De 15 à 19 ans	64.2	35.8	19.7	16.1
Hommes	65.9	34.1	18.7	15.4
Femmes	62.6	37.4	20.6	16.8
De 20 à 24 ans	40.8	59.2	30.6	28.6
Hommes	47.4	52.6	27.2	25.4
Femmes	34.2	65.8	34.1	31.7
De 25 à 29 ans	24.8	75.2	41.6	33.6
Hommes	25.8	74.2	41.2	33.0
Femmes	23.8	76.2	41.9	34.3
De 30 à 34 ans	36.9	63.1	35.0	28.1
Hommes	34.7	65.3	36.3	29.0
Femmes	39.1	60.9	33.6	27.3
De 35 à 44 ans	56.4	43.6	24.3	19.3
Hommes	54.3	45.7	25.3	20.4
Femmes	58.5	41.5	23.4	18.1
De 45 à 54 ans	70.9	29.1	16.9	12.2
Hommes	70.0	30.0	17.3	12.7
Femmes	71.8	28.2	16.5	11.7
De 55 à 64 ans	75.9	24.1	13.6	10.5
Hommes	76.4	23.6	13.2	10.4
Femmes	75.4	24.6	14.0	10.6
65 ans et plus	78.3	21.7	12.7	9.0
Hommes	79.4	20.6	11.5	9.1
Femmes	77.5	22.5	13.5	9.0

Source: Voir tableau 1.

Figure 4 A.
Proportion de personnes ayant déménagé
selon le groupe d'âge,
Canada, 1961 à 1986

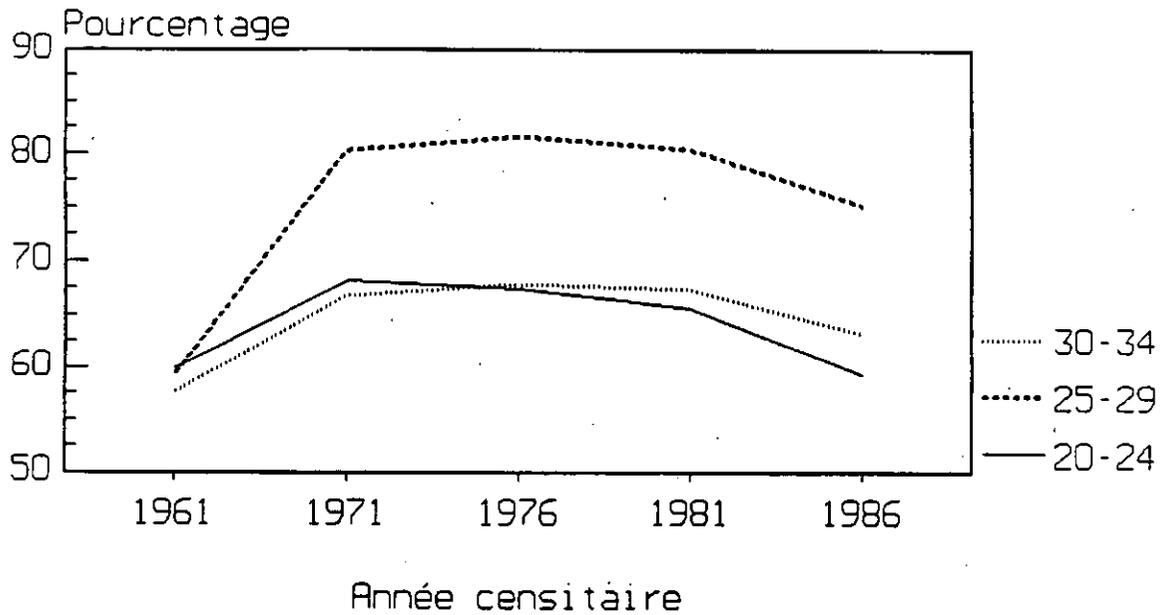
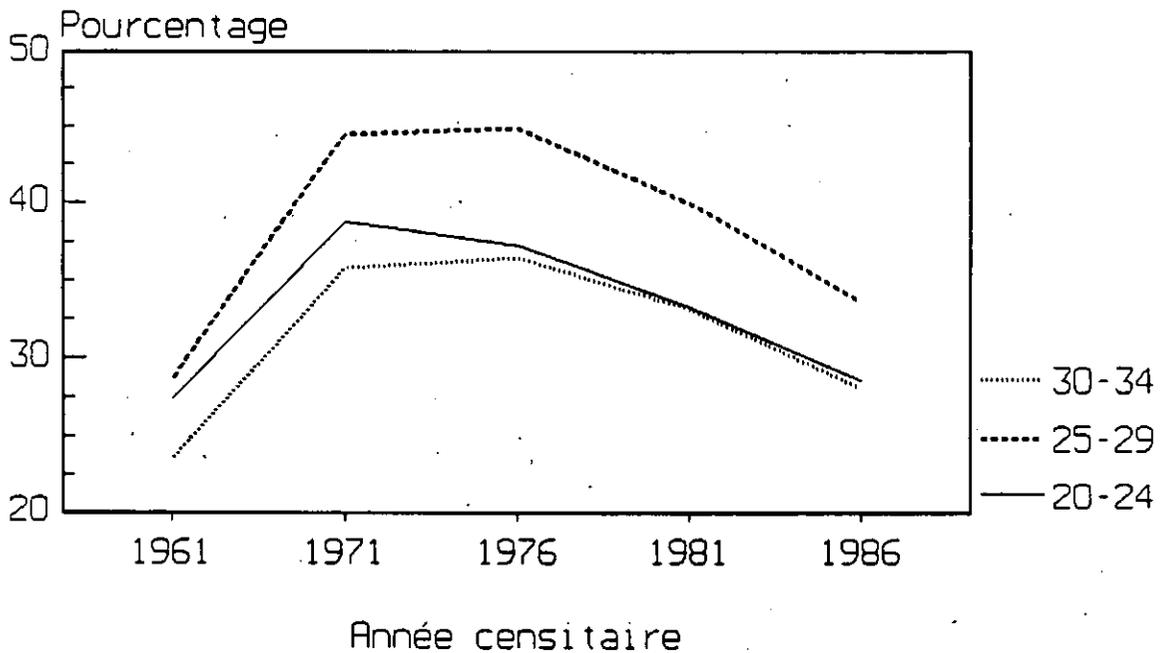


Figure 4 B.
Proportion de migrants selon le groupe
d'âge, Canada, 1961 à 1986



Source: Recensements du Canada de 1961 à 1986,
données non publiées.

2. Évaluation des tendances de la mobilité et de la migration

Comparativement aux recensements de 1976 et de 1981, la mobilité et la migration affichent une baisse. L'examen des données sur la mobilité, après contrôle, des trois derniers recensements indique qu'il y a eu diminution constante du nombre de personnes ayant déménagé: leur pourcentage était de 48.5% en 1976, comparativement à 47.6% en 1981 et à 43.7% en 1986. Il en va de même du nombre de migrants dont le pourcentage a chuté de façon constante, soit de 25.1% à 22.7% et à 19.5% en 1986 (voir tableau 5). Des tendances à la baisse du même type se sont également reproduites parmi les différents groupes d'âge, comme en font foi les figures 4a et 4b.

Tableau 5. Mobilité et migration de la population de 5 ans et plus, Canada - Recensements de 1961 à 1986

Année de recensement	Total de la population de 5 ans et plus	Mobilité			
		Personnes n'ayant pas déménagé %	Personnes ayant déménagé %	Non-migrants %	Migrants %
1961	15,302,600	54.6	45.4	25.2	20.2
1971	19,717,200	52.6	47.4	23.5	23.9
1976	21,238,900	51.5	48.5	23.5	25.1
1981	22,280,100	52.4	47.6	24.9	22.7
1986	23,189,300	56.3	43.7	24.2	19.5

Source: Recensement du Canada de 1986 - Le pays: Mobilité et migration interprovinciale, tableau 1, catalogue 93-108.

Différents facteurs pouvant influencer sur la justesse de ces tendances ont fait l'objet d'une évaluation. Les répercussions des changements en matière de dépouillement, de sous-dénombrement, et d'erreurs attribuables aux répondants ont également été étudiées. Se pourrait-il que les changements observés en ce qui concerne la mobilité et la migration dans le cadre des trois derniers recensements soient le résultat de modifications du processus de dépouillement et d'une qualité changeante de données? Entre 1981 et 1986, les modifications en matière de dépouillement des données sur la mobilité se sont révélées minimales. Toutefois, les erreurs attribuables aux répondants de même que le sous-dénombrement, tous deux associés à la qualité des données, peuvent

certes avoir influé sur la mobilité et la migration. Il est difficile, cependant, d'évaluer les différents degrés de leur incidence d'un recensement à l'autre et, par conséquent, d'en évaluer les effets sur les tendances.

- **Incidence du sous-dénombrement**

Le taux de sous-dénombrement dans le cadre du recensement de 1986 était plus élevé qu'en 1981 (taux général de 3.2% comparativement à 2.0%). Il est logique d'aborder la question du sous-dénombrement lorsqu'on parle de mobilité, puisque le recensement risque davantage de ne pas capter les personnes ayant déménagé. Les résultats relatifs au sous-dénombrement dans le cadre du recensement de 1986 montrent que les personnes n'ayant pas déménagé représentaient celles les moins susceptibles d'être omises, alors que les personnes ayant migré au Canada pendant la période intercensitaire risquaient davantage de ne pas faire partie du nombre de recensés (Boudreau et Germain, p. 42). En 1981 (voir tableau 6), le sous-dénombrement s'avérait également plus important pour les migrants interprovinciaux que pour la population en général. Et finalement, le sous-dénombrement touche certes davantage les groupes d'âge d'adultes et de jeunes, puisque cette population affiche une plus grande mobilité.

Tableau 6. Estimations du sous-dénombrement de la population en rapport avec la mobilité, Canada (sans le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest) - Contre-vérification des dossiers de 1981 et de 1986

a) Contre-vérification des dossiers de 1986

Mobilité	Taux de sous-dénombrement de la population	
	Taux estimé %	Erreur type %
Total (population de 5 ans et plus)	3.42	0.12
Même province	3.19	0.13
- Même logement	1.59	0.14
- Autre logement	5.49	0.27
Autre province	5.88	0.72
À l'extérieur du Canada	8.92	0.60

Source: Guide à l'intention des utilisateurs sur la qualité des données du recensement de 1986: couverture, Statistique Canada, Catalogue 99-135F.

b) Contre-vérification des dossiers de 1981 et de 1986¹
(La base du recensement et la base des immigrants seulement)

Mobilité	Taux de sous-dénombrement de la population			
	Recensement de 1981		Recensement de 1986	
	Taux estimé %	Erreur type %	Taux estimé %	Erreur type %
Total (population de 5 ans et plus)	1.92	0.10	3.11	0.12
Même province	1.53	0.09	2.89	0.12
Autre province	5.35	0.74	5.12	0.68
À l'extérieur du Canada (immigrants)	8.53	0.82	8.92	0.60

1 Pour faciliter les comparaisons, les taux de 1986 ont été calculés de la même façon qu'en 1981: contrairement à 1986, les taux de 1981 ne rendaient pas compte de la répartition de la catégorie ayant demeuré dans la «même province»; les taux de 1981 étaient limités à la base du recensement et à la base des immigrants; ces taux étaient calculés sans exclure les pensionnaires d'établissements institutionnels des estimations de la CVD portant sur la population non-dénombrée.

Source: Taux de 1981: «Certification for 1986 Census Mobility Status Data: Summary Reports», M.J. Norris et M. Whalen, ouvrage non publié, février 1988.
Taux de 1986: calculs non publiés (Carter, 1988).

Les taux de sous-dénombrement en général plus élevés en 1986 pourraient jouer un rôle dans la baisse de la mobilité de la population en 1986, observée en particulier parmi les jeunes groupes d'âge, comme celui des 20 à 24 ans qui, en 1986, affiche un taux de sous-dénombrement de 9%, comparativement à 5% en 1981. Toutefois, la

mobilité et la migration ont diminué chez tous les groupes d'âge, y compris ceux moins touchés par le sous-dénombrement.

- **Incidence des erreurs attribuables aux répondants**

À la lumière des recensements récents ou passés, il y a lieu de croire que les répondants ont tendance à errer lorsqu'ils doivent indiquer s'ils habitaient ou non une autre SDR cinq ans auparavant, ainsi que le nom de la municipalité où ils vivaient. Une étude des recensements antérieurs (1976 et 1981), incluant les résultats de la contre-vérification des dossiers de 1981, a révélé que certains répondants ayant vécu dans une région métropolitaine avaient tendance à confondre municipalité de banlieue et ville principale (par exemple Ottawa au lieu de Nepean). Dans la mesure où ce type d'erreurs s'est produit parmi les répondants ayant déménagé à l'intérieur d'une région métropolitaine, le taux de migration pourrait avoir été sous-estimé.

Parallèlement, un autre type de déclarations erronées pouvant contribuer au sous-dénombrement des migrants pourrait bien résulter du fait que des répondants aient lu seulement la première partie d'une catégorie de réponses (par exemple autre logement) sans prendre connaissance de la suite (c'est-à-dire dans cette ville, ce village, etc...) et qu'ils aient coché cette catégorie au lieu de la catégorie «autre ville».

Il est toutefois difficile d'évaluer la différence, d'un recensement à l'autre, entre les effets produits par ces types d'erreurs et, par conséquent, leur incidence sur les caractéristiques et les tendances migratoires à différentes périodes. La partie B fait état des résultats obtenus par suite de l'évaluation de l'étendue des déclarations erronées en 1986 et de leur incidence sur la qualité des données régionales. En général, ces erreurs attribuables aux répondants ne sont pas le fait d'un seul recensement.

- **Incidence du vieillissement**

Le vieillissement de la population représente un autre facteur dont il faut tenir compte dans l'évaluation des tendances à la baisse de la mobilité. Si les taux de migration et de mobilité spécifiques à un âge devaient rester les mêmes, en présence d'une population qui vieillit, il faudrait donc s'attendre à une diminution de la migration ou de la mobilité de la population en général (puisque la mobilité diminue avec l'âge). L'analyse de taux relatifs à l'âge et au sexe dans le cadre des recensements de 1981 et 1986 indique que la mobilité et la migration a diminué chez tous les groupes d'âge des deux sexes et révèle par conséquent que la baisse enregistrée entre 1981 et 1986 n'est pas attribuable au vieillissement, mais plutôt à d'autres facteurs, probablement de nature économique. (Également, lorsque les taux de 1981 relatifs à la population en général ont été normalisés aux fins de la structure par âge de 1986, pratiquement rien ne les distinguaient des taux non normalisés.)

3. Migration interprovinciale (PR, PR5)

L'évaluation de la répartition de la migration provinciale consistait à comparer les données du recensement de 1986 sur l'immigration interne, l'émigration interne et la migration nette avec des estimations de la migration interprovinciale annuelle. Les estimations produites par la Section des estimations de la Division de la démographie reposent sur deux sources administratives de données: les fichiers sur les allocations familiales et ceux de l'impôt sur le revenu. La comparaison de ces deux ensembles de données (recensement et estimations) présentent cependant certaines limites:

- 1) Les données du recensement sur la migration ne tiennent pas compte de la population de 0 à 4 ans;
- 2) Les données du recensement sont imputées pour la population de 5 à 14 ans; et,
- 3) Les données du recensement reposent sur le lieu de résidence cinq ans auparavant, et excluent, par conséquent, les migrations multiples et celles où les

migrants sont revenus au lieu de départ, de même que les migrants décédés au cours de la période intercensitaire.

Ces limites toucheront davantage la comparabilité du volume total des migrations que celle de la répartition des entrées, des sorties et de la migration nette.

a) Volume total de la migration interprovinciale

En raison de ces différences, le nombre de migrants interprovinciaux du recensement sera moindre que le nombre agrégé de migrants interprovinciaux annuels au cours de la période de 5 ans. À titre de pourcentage du nombre total de migrants pour la période de 1981 à 1986, calculé d'après les estimations annuelles, les 924,500 migrants interprovinciaux du recensement de 1986 représentaient 62% du 1.5 million de migrants obtenus à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu, et 47% des 2 millions de migrants obtenus à partir des fichiers sur les allocations familiales.

b) Répartition des immigrants internes et des émigrants internes

Les données, contrôlées et non contrôlées, sur les immigrants internes et les émigrants internes par province et territoire, dans le cadre du recensement de 1986, révèlent que l'Ontario constituait le principal lieu de destination, et l'Alberta la principale source des migrants interprovinciaux, au cours de la période 1981-1986. Il s'agit d'un contraste frappant avec les données du recensement de 1981 pour la période de 1976 à 1981, puisque l'Alberta constituait le principal lieu de destination des migrants et l'Ontario la principale source (voir tableau 7).

Les données tirées des estimations (allocations familiales et Impôt sur le revenu) confirment la répartition des immigrants internes et émigrants internes, et les changements survenus depuis 1981 (voir tableau 8). Pour 1981 et 1986, les résultats du recensement en ce qui a trait à la répartition se rapprochent davantage des estimations établies à partir des fichiers de l'impôt sur le revenu que des estimations établies à partir des fichiers sur les allocations familiales. Les données du recensement et les estimations

provenant de l'impôt sur le revenu correspondant plus entre elles pour la période de 1981 à 1986 que pour celle de 1976 à 1981.

Tableau 7. Répartition des immigrants internes et émigrants internes provinciaux d'après les variables PCSD5U et PCSD5, contrôlées et non contrôlées, 1981 et 1986

Migration interprovinciale	1981		1986		
	PCSD5U non contrôlée %	PCSD5 contrôlée %	PCSD5U non contrôlée %	PCSD5 contrôlée %	
Immigrants internes					
T.-N.	1.4	1.6	1.7	1.8	
Î.-P.-É.	0.8	0.9	1.0	1.0	
N.-E.	4.7	4.8	6.0	5.9	
N.-B.	3.5	3.6	3.9	4.0	
Qué.	5.5	5.4	7.1	7.2	
Ont.	21.8	22.0	29.6	30.9	
Man.	4.8	4.7	6.4	6.1	
Sask.	5.5	5.6	5.7	5.9	
Alb.	27.7	29.5	19.0	19.2	
C.-B.	20.0	20.6	16.1	16.4	
Yukon	1.1	0.6	1.0	0.5	
T.N.-O.	3.3	0.8	2.4	1.0	
Canada ¹	200,970	1,140,545	167,095	924,480	100%
Émigrants internes					
T.-N.	3.5	3.4	3.7	3.6	
Î.-P.-É.	0.9	0.9	0.9	0.9	
N.-É.	5.6	5.5	5.4	5.3	
N.-B.	4.5	4.4	4.2	4.1	
Qué.	17.9	17.8	14.3	14.1	
Ont.	28.6	28.8	20.5	20.1	
Man.	8.5	8.6	6.3	6.3	
Sask.	6.1	6.1	6.1	6.2	
Alb.	12.1	12.2	21.2	22.2	
C.-B.	10.8	10.8	15.5	15.4	
Yukon	0.7	0.6	0.8	0.8	
T.N.-O.	1.0	1.0	1.1	1.1	
Canada ¹	200,970	1,140,545	167,095	924,480	100%

1 Les chiffres sous les colonnes «non contrôlée» se rapportent à des données non pondérées, et ceux sous les colonnes «contrôlée» à des données pondérées.

Source: Voir tableau 1.

Tableau 8. Répartition des immigrants internes et émigrants internes provinciaux selon les estimations annuelles, 1976 à 1981, 1981 à 1986

Province	Estimations de 1976-1981		Estimations de 1981-1986	
	Allocation familiale %	Impôt sur le revenu %	Allocation familiale %	Impôt sur le revenu %
Immigrants internes				
T.-N.	2.6	2.3	2.4	2.5
Î.-P.-É.	1.0	1.0	1.0	1.0
N.-É.	5.5	5.3	5.6	6.0
N.-B.	4.6	4.0	4.3	4.3
Qué.	6.6	6.7	7.8	7.7
Ont.	23.1	23.3	27.5	29.0
Man.	6.1	5.5	6.2	6.3
Sask.	7.0	5.9	6.2	6.3
Alb.	23.7	25.1	21.2	19.8
C.-B.	18.3	19.1	16.4	15.3
Yukon	0.6	0.7	0.6	0.6
T.N.-O.	0.9	1.1	1.0	1.2
Émigrants internes				
T.-N.	3.0	3.4	3.1	3.5
Î.-P.-É.	1.0	1.0	1.0	1.0
N.-É.	5.5	5.7	5.3	5.5
N.-B.	4.5	4.6	4.4	4.3
Qué.	14.2	15.2	11.7	13.1
Ont.	25.9	26.5	21.6	20.9
Man.	8.5	7.8	6.4	6.4
Sask.	6.3	6.4	6.3	6.4
Alb.	16.4	15.0	22.8	21.9
C.-B.	12.7	12.4	15.8	14.8
Yukon	0.7	0.8	0.7	0.8
T.N.-O.	1.1	1.3	1.0	1.2
Total des migrants interprovinciaux	2,062,987	1,834,935	1,972,312	1,500,602

Source: Voir tableau 1.

c) Migration interprovinciale nette

Une comparaison de la migration interprovinciale nette obtenue à partir des données du recensement et des estimations pour la période de 1981 à 1986 révèle que les taux et les destinations de la migration en fonction de ces deux sources s'harmonisent (voir tableau 9). Pour la plupart des provinces et des territoires, les estimations de la migration nette obtenues à partir de l'impôt sur le revenu se rapprochent davantage des résultats du recensement que des estimations établies à partir des fichiers sur les allocations familiales. Il arrive parfois que les résultats du recensement et les estimations obtenues à partir de l'impôt sur le revenu soient plus rapprochées que ne le sont les estimations des deux sources administratives entre elles.

Tableau 9. Sommaire des estimations de la migration interprovinciale nette d'après différentes sources, 1976 à 1981, 1981 à 1986

Période et province	Estimations tirées de l'Allocation familiale (1)	Estimations tirées de l'impôt sur le revenu (2)	Estimations à partir du recensement (3)	Différence		
				Entre (1) et(2)	Entre(3) et (1)	Entre (3) et (2)
1976-1981						
T.-N.	-8,283	-18,983	-19,830	10,700	-11,547	-847
Î.-P.-É.	1,326	-829	-15	2,155	-1,341	814
N.-É.	-68	-7,140	-8,420	7,072	-8,352	-1,280
N.-B.	3,846	-10,351	-8,505	14,197	-12,351	1,846
Qué.	-156,934	-156,496	-141,725	-438	15,209	14,771
Ont.	-58,819	-57,826	-78,070	-993	-19,251	-20,244
Man.	-49,438	-42,218	-43,600	-7,220	5,838	-1,382
Sask.	8,745	-9,716	-5,820	18,461	-14,565	3,896
Alb.	150,524	186,364	197,645	-35,840	47,121	11,281
C.-B.	115,267	122,625	110,930	7,358	-4,337	-11,695
Yukon	-1,592	-933	-545	-659	1,047	388
T.N.-O.	-4,574	-4,497	-2,045	-77	2,529	2,452
1981-1986						
T.-N.	-14,837	-15,051	-16,550	214	-1,713	-1,499
Î.-P.-É.	293	751	1,535	-458	1,242	784
N.-É.	5,204	6,895	6,280	-1,691	1,076	-615
N.-B.	-2,239	-65	-1,370	-2,174	869	-1,305
Qué.	-76,040	-81,254	-63,300	5,214	12,740	17,954
Ont.	115,497	121,767	99,350	-6,270	-16,147	-22,417
Man.	-3,700	-2,634	-1,550	-1,066	2,150	1,084
Sask.	-668	-2,974	-2,820	2,306	-2,152	154
Alb.	-34,073	-31,676	-27,670	-2,397	6,403	4,006
C.-B.	13,289	7,382	9,500	5,907	-3,789	2,118
Yukon	-2,381	-2,775	-2,660	394	-279	115
T.N.-O.	-345	-366	-755	21	-410	-389

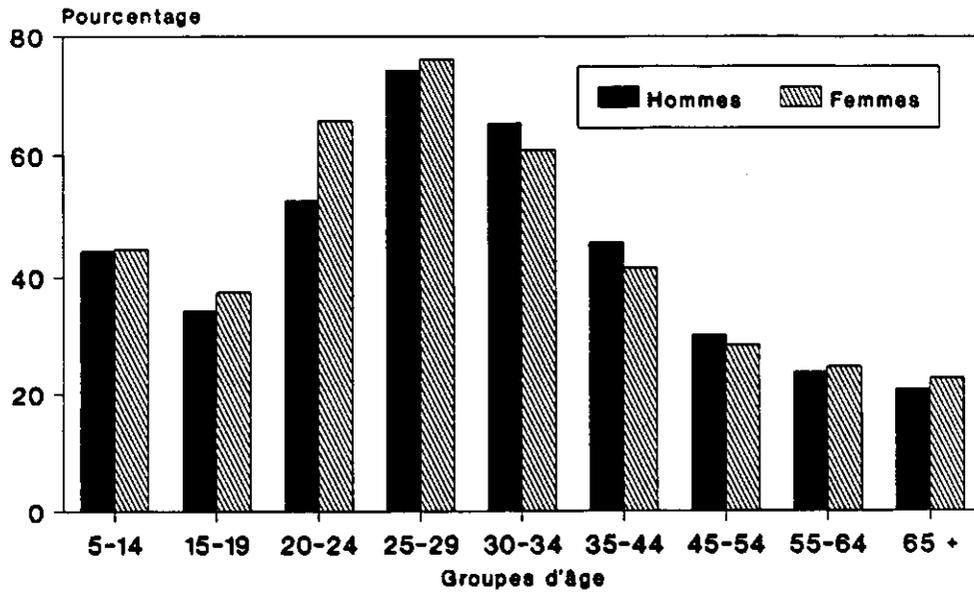
Source: Voir tableau 1.

En résumé, comme on s'y attendait, les données du recensement sur la migration interprovinciale illustrent clairement un renversement de la tendance de 1976 à 1981, années où la migration se faisait surtout vers l'ouest.

4. Évaluation des écarts selon l'âge et le sexe

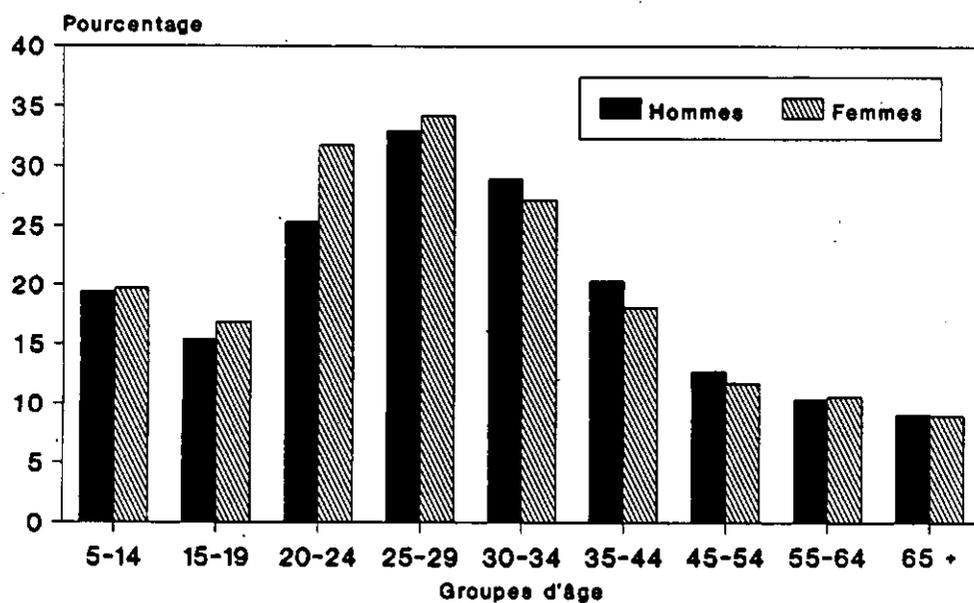
La mobilité et la migration en fonction de l'âge et du sexe sont présentées sous forme de graphique aux figures 5a et 5b, respectivement, d'après les données du recensement de 1986. La répartition des taux relatifs à l'âge et au sexe est similaire à celle des recensements antérieurs, qui présentaient les personnes âgées de 25 à 29 ans comme le groupe le plus mobile, la mobilité diminuant par la suite au fur et à mesure que l'on avance en âge.

Figure 5 A. Proportion de personnes ayant déménagé selon le groupe d'âge et le sexe, Canada, 1986



Source: Recensement du Canada de 1986, données non publiées.

Figure 5 B. Proportion de migrants selon le groupe d'âge et le sexe Canada, 1986



Source: Recensement du Canada de 1986, données non publiées.

- **Écarts liés au sexe**

Les données du recensement de 1986, ainsi que celles des recensements antérieurs, indiquent que les jeunes adultes (15 à 19 ans et 20 à 24 ans) de sexe féminin tendent à être plus mobiles que ceux de sexe masculin. En 1986, les deux-tiers des femmes âgées entre 20 et 24 ans avaient déménagé au cours des cinq dernières années, comparativement à un peu plus de la moitié des hommes du même groupe d'âges (voir figure 5a). Toutefois, les écarts liés au sexe, bien qu'elles soient considérables sur le plan de la migration infraprovinciale, tendent à s'estomper sur le plan de la migration interprovinciale, comme ce fut le cas en 1981, où les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans présentaient une mobilité égale. Les données du recensement de 1986 indiquent que les femmes de 20 à 24 ans ont déménagé en direction d'autres provinces un peu plus souvent que ne l'ont fait les hommes.

Ces différences observées en 1986 semblent en général valables et comparables à celles des recensements antérieurs, exception faite de la migration interprovinciale. On croit habituellement que la plus grande mobilité des jeunes adultes de sexe féminin peut être liée au mariage ou à la cohabitation, phénomènes qui se produisent d'habitude plus tôt chez les femmes. L'utilisateur doit toutefois prendre aussi en considération la différence du sous-dénombrement entre hommes et femmes et les répercussions possibles.

- **Incidence des écarts du sous-dénombrement selon l'âge et le sexe**

Les effets du taux élevé de sous-dénombrement des 20 à 24 ans ainsi que la différence entre les hommes et les femmes doivent être pris en considération. En 1986, le groupe des 20 à 24 ans affichait le taux de sous-dénombrement le plus élevé, soit 9.06%. Les taux pour les hommes et les femmes de ce groupe correspondaient à 10.71% et 7.33%, respectivement. En 1981, les différences en ce qui concerne le taux de sous-dénombrement entre les hommes et les femmes âgés de 20 à 24 ans étaient moins prononcées, soit 6.03% et 4.98% respectivement. Le fait que les taux de sous-dénombrement diffèrent davantage en 1986 d'un sexe à l'autre explique

probablement en partie la plus forte mobilité des femmes de 20 à 24 ans, en particulier dans le cas de la migration interprovinciale.

5. Lieu de résidence (milieu rural ou urbain) (RUUB5)

• Classification selon le milieu rural ou urbain

Tel qu'il est indiqué à la section V, on attribuait proportionnellement le lieu de résidence (en milieu rural ou urbain) cinq ans auparavant (RUUB5) aux répondants ayant inscrit une SDR située à la fois en milieu urbain et rural, et ce, en fonction de la taille, en 1986, de la population rurale ou urbaine de ladite SDR. En 1986, 501 SDR sur 6,009 comprenaient des composantes rurales et urbaines. Ces SDR mixtes furent vérifiées afin de veiller à ce que la classification en milieu rural ou urbain «cinq ans auparavant» corresponde au pourcentage rural/urbain de la dernière SDR des répondants. Des comparaisons effectuées entre le RUUB5 et la dimension actuelle du milieu rural ou urbain de chaque SDR mixte ont indiqué que la variable lieu de résidence (milieu rural ou urbain) était obtenue de façon raisonnable. Seules dix de ces SDR mixtes ont présenté une différence de 10% ou plus, principalement en faveur des milieux ruraux. Cependant, les populations en question sont restreintes et réparties sur plusieurs provinces, de telle façon telle que l'impact définitif peut être jugé comme revêtant très peu d'importance.

• Comparaison entre 1981 et 1986

Les comparaisons entre les données des recensements de 1981 et de 1986 sur la migration rurale et urbaine indiquent que ces dernières offrent une répartition semblable des courants migratoires et de la migration nette en milieu rural selon les groupes d'âge. Le tableau 10 montre que le nombre de migrations en provenance des milieux urbains vers les milieux ruraux était plus considérable que le nombre de migrations en sens inverse, ce qui se traduit par un gain net en milieu rural pour les deux périodes. Toutefois, le nombre net d'entrées et de sorties a diminué en 1986.

Tableau 10. Migration rurale et urbaine, Canada, 1976 à 1981, 1981 à 1986

	Lieu de résidence - 1981			
	De 1976 à 1981	Milieu urbain	Milieu rural	Émigration interne total
1976 Lieu de résidence	Milieu urbain	2,785,800	863,075	3,648,875
	Milieu rural	607,320	256,065	863,385
	Total d'entrées	3,393,120	1,119,140	4,512,260
	Migration nette	-255,755	255,755	
	Lieu de résidence - 1986			
	1981-1986	Milieu urbain	Milieu rural	Émigration interne total
1981 Lieu de résidence	Milieu urbain	2,488,260	702,085	3,190,345
	Milieu rural	624,730	234,875	859,605
	Total d'entrées	3,112,990	936,960	4,049,950
	Migration nette	-77,355	77,355	

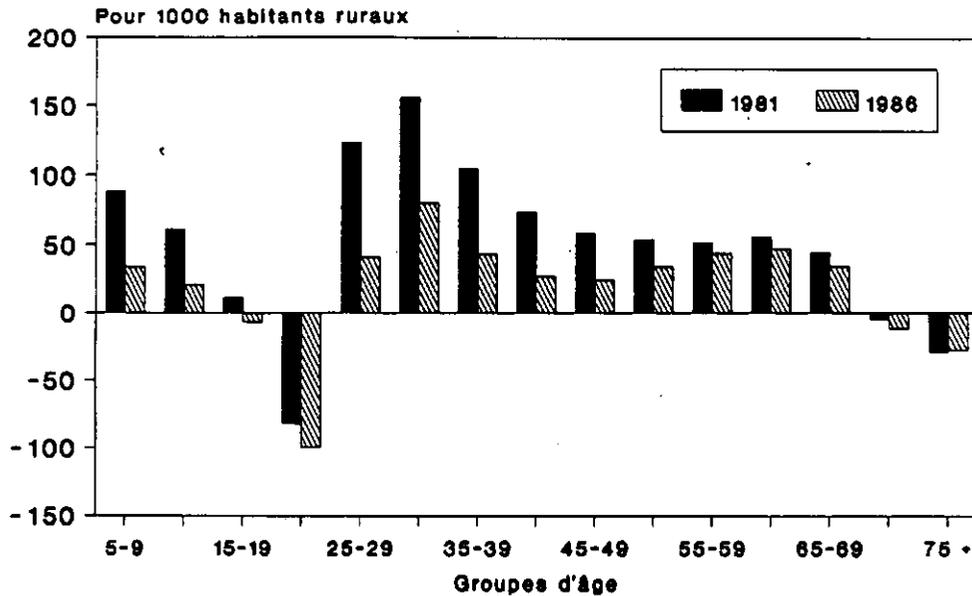
Source: Recensement du Canada de 1981, Population, Mobilité, tableau 7, cat. 92-907.
Recensement du Canada de 1986, données non publiées.

Les taux de migration nette des régions rurales répartis selon l'âge et le sexe indiquent une proportion presque identique de sorties et d'entrées pour les recensements de 1981 et de 1986. En général, les régions rurales ont présenté des pertes nettes de migrants chez les jeunes adultes âgés de 15 à 19 ans et de 20 à 24 ans, et chez les personnes âgées de 70 ans et plus; tous les autres groupes d'âges tendent à déménager en milieu rural.

B. Qualité des données régionales

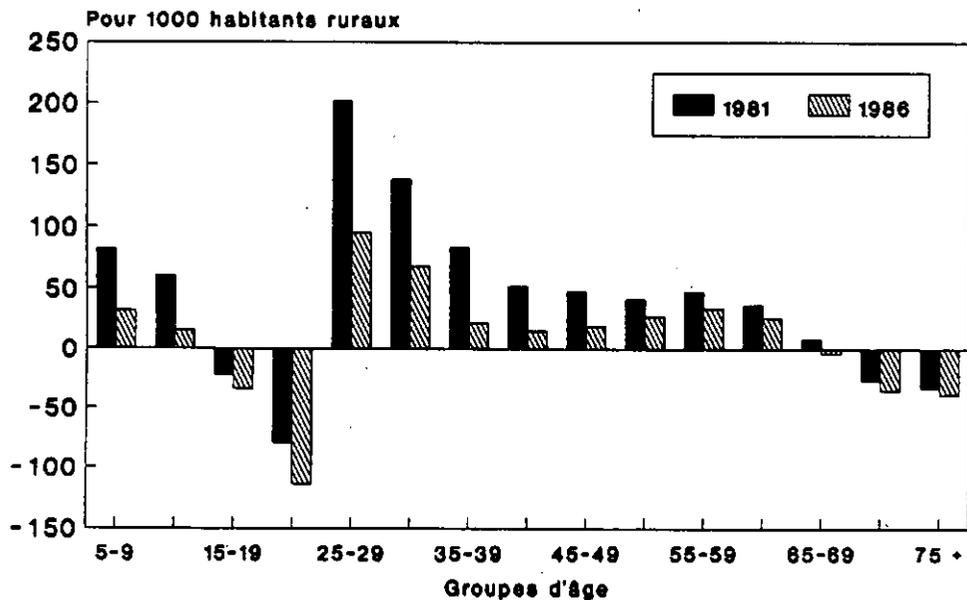
Les données sur la mobilité, à l'instar de la plupart des données sur la population, peuvent faire l'objet d'un sous-dénombrement, d'erreurs de la part du répondant ou d'erreurs de dépouillement. L'incidence de ces erreurs à l'échelle nationale et provinciale est généralement de peu d'importance. Cependant, on suggère à l'utilisateur de faire preuve de prudence dans l'analyse des données sur la mobilité à un échelon régional, particulièrement en ce qui concerne les SDR.

Figure 6 A. Taux de migration nette pour la population rurale masculine, Canada, recensements de 1981 et 1986



Source: Recensements du Canada de 1981 et 1986, données non publiées.

Figure 6 B. Taux de migration nette pour la population rurale féminine, Canada, recensements de 1981 et 1986



Source: Recensements du Canada de 1981 et 1986, données non publiées.

1. Migration à l'échelon des SDR (PCSD, PCSD5)

La mise en garde suivante figure à la section «Notes spéciales» de diverses publications relatives au recensement de 1986 comportant des données sur la mobilité, notamment dans la publication 93-108 sur la mobilité et la migration interprovinciale.

Au niveau de la SDR, il est recommandé que les utilisateurs fassent preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des données du nombre de migrants, en particulier dans le cas des municipalités de banlieue à l'intérieur des grandes régions métropolitaines. Les chiffres du total des migrants, y compris les immigrants et les émigrants internes, peuvent être déformés en raison de la possibilité de mauvaises réponses dans des cas tels que ceux-ci: i) des répondants dans les régions métropolitaines ont déclaré la ville principale plutôt que la municipalité où ils vivaient cinq ans plus tôt (Toronto, au lieu de Scarborough, par exemple); ii) les répondants ne déclarent pas un déménagement d'une autre SDR qu'ils estiment qu'ils sont toujours dans la même ville principale (ils ont fait un déménagement de Toronto à Scarborough, mais ont indiqué qu'ils habitaient toujours la même municipalité); et iii) les répondants ont déclaré des déménagements selon des limites désuètes.

En 1988, on a procédé à une étude pour évaluer les données du recensement de 1986 sur la mobilité. Un ouvrage non publié, réalisé en février 1989 par J.A. Norland de la Division de la démographie, fait état des résultats de l'étude. Cette étude offrait une évaluation globale de la qualité des données régionales sur la mobilité. La partie suivante rend compte des principales conclusions et recommandations de l'étude destinées à l'utilisateur de données sur la mobilité à l'échelon des SDR et des DR. L'utilisateur doit prendre note que ces résultats se rapportent aux variables PCSD, PCSD5, PCD et PCD5 sur la mobilité à l'échelon des SDR et des DR. Les détails des résultats et des recommandations figurant dans ce rapport sont repris ici textuellement. Les tableaux qui y sont associés, adaptés dans le cadre de l'étude relative aux données régionales, figurent à l'annexe D.

2. Principaux résultats relatifs aux données sur la migration à l'échelon de la SDR et de la DR

• Taux de migration relatifs aux «petites» SDR sont douteux

En 1986, on comptait 6,009 SDR dont 1,553 (approximativement 25%) affichaient une population de référence de 5 ans et plus de moins de 250 personnes; ces dernières SDR sont considérées comme «petites» SDR. Par suite d'un examen préliminaire, les taux de migration relatifs aux petites SDR se sont révélés incorrects dans l'ensemble (voir les exemples du tableau 1 de l'annexe D). En plus de ces résultats, on a pris en considération des facteurs liés à l'échantillonnage, par exemple en ce qui concerne le très grand intervalle de confiance relatif aux taux de migration d'une population de moins de 250 personnes. ...cette étude s'attache donc surtout aux 4,456 autres SDR, c'est-à-dire celles ayant une population supérieure à 250. À moins d'indication contraire, les sujets abordés ci-après ne se rapportent qu'à ces SDR.

• Bon nombre de SDR affichent des taux d'émigration interne démesurés

En raison de taux de migration extrêmes (taux démesurément élevés ou démesurément bas), un grand nombre de SDR ont été relevées, surtout relativement aux taux d'émigration interne. Ainsi, sur les 4,456 SDR étudiées, 780 (18%) présentaient un taux d'émigration interne inférieur à 5%, dont 166 SDR (4%) affichant un taux d'émigration nul. Par ailleurs, 442 SDR (10%) présentaient un taux d'émigration interne supérieur à 40%, et 43 (1%) d'entre elles, un taux de plus de 100%. (Voir le tableau 2 et les exemples figurant aux tableaux 3 et 4 à l'annexe D).

La définition de «taux démesurés», comme dans l'exemple précédent, est nécessairement arbitraire. De plus, les taux démesurés en eux-mêmes ne révèlent pas obligatoirement des données inexactes, puisque les véritables tendances démographiques peuvent aussi produire des taux de migration anormalement élevés. [Cependant, une analyse plus approfondie révèle que les erreurs attribuables aux répondants ou effectuées dans le cadre du dépouillement peuvent constituer des éléments jouant un rôle significatif sur les taux démesurés.]

- **Les données relatives aux «localités de même nom», par exemple le township de Barrie du comté de Frontenac et la ville de Barrie du comté de Simcoe, peuvent présenter des problèmes particuliers. On a découvert des données relatives à de semblables localités qui comportaient de sérieuses erreurs.**
- **Parallèlement, certaines SDR à l'intérieur de RMR sont jugées à haut risque d'erreur; Victoria et Saanich en sont des exemples notables.**
- **À la lumière d'une analyse des SDR dites localités de même nom et des SDR dans les RMR, tout semble indiquer que les erreurs de répondants et de dépouillement mises ensemble sont responsables des taux de migration distordus des SDR.**

Pour autant que l'on se rapporte aux erreurs de dépouillement effectuées par les codeurs [la source d'erreurs peut être repérée], du moins en partie, au moyen d'une vérification des inscriptions en toutes lettres des répondants (tel que sur le questionnaire de recensement) et des entrées effectuées en conséquence par les codeurs (selon la base de données du recensement). Cette comparaison à échelle réduite a été mise en pratique dans l'analyse de données relatives à des localités du même nom. Les deux endroits ayant été étudiés (Barrie, Ontario et Sainte-Julie, Québec) montrent clairement que la très grande majorité d'émigrants internes d'une SDR avait été attribuée incorrectement à une autre SDR par le codeur. Cette partie de l'étude a aussi permis de constater une erreur connexe, soit l'attribution de mauvais codes aux DR.

Il y a lieu de croire que, en ce qui concerne un grand nombre d'autres localités de même nom où une SDR ou plus présentent des taux improbables de migration, les erreurs sont attribuables à des omissions du Cahier des codes des noms de localité ou à la négligence des codeurs.

Dans le but de souligner l'importance du problème relatif aux localités de même nom, il faut mentionner que le quart des SDR et même davantage peuvent être mises en cause (le nombre exact dépend de la définition adoptée pour déterminer les localités du même nom). Par ailleurs, des indices synthétiques comme l'écart type, ainsi que des listes détaillées, révèlent que les localités de même nom comprennent des SDR affichant les taux de migration les plus extrêmes, même si l'on se limite aux données des plus grandes SDR seulement (voir tableaux 5 et 6, annexe D).

L'analyse des données sur la mobilité dans les SDR qui se trouvent à l'intérieur des limites des AR et des RMR du Canada montre que, dans l'ensemble, la répartition des taux relatifs à ces SDR n'était pas plus acceptable que celle de toutes les SDR combinées. Néanmoins, des preuves indirectes ont clairement fait ressortir des données erronées au plus haut point dans certaines régions, comme les SDR de Saanich et de Victoria dans la RMR de Victoria en Colombie-Britannique (voir tableau 7, annexe D).

Ce qui ressort de l'analyse des données sur la mobilité dans les SDR de localités de même nom et des RMR suggère que les erreurs de répondants et de dépouillement (particulièrement attribuables aux codeurs) sont ensemble responsables de l'inexactitude des taux de migration des SDR obtenus à partir des données du recensement de 1986. À cet effet, veuillez prendre note de ce qui suit: i) les codes pour le «lieu de résidence cinq ans auparavant» sont touchés par ces erreurs mais; ii) les codes pour le lieu de résidence au moment du recensement ne sont pas touchés de façon similaire. Cela explique pourquoi les taux d'émigration interne des SDR semblent en général davantage altérés que les taux d'immigration interne. [Les erreurs des répondants et des codeurs ont des répercussions sur la Classification géographique type (CGT) de la «SDR de résidence cinq ans auparavant» et par conséquent, sur les données sur l'émigration interne obtenues à partir de ces codes.].

- **Modifications des limites et taux de migration improbables**

Pour déterminer si les modifications des limites des SDR ont eu une incidence sur les taux de migration de 1986, cette étude s'est intéressée aux sous-ensembles de SDR qui, entre 1981 et 1986, ont subi des annexions, des suppressions ou des changements de cette nature (toutefois, lorsque ces changements influaient sur la superficie et non la population d'une SDR, elle n'était pas signalée)... On en est arrivé à la conclusion [par suite d'une analyse détaillée] que, dans l'ensemble, les modifications relatives aux limites comme telles ne suffisaient à expliquer les taux de migration invraisemblables d'aucune SDR.

- **Les données sur la mobilité de certaines DR peuvent également comporter d'importantes erreurs, attribuables fort probablement à la sous-estimation du nombre de migrants internes en général au cours du recensement: on devrait faire particulièrement attention aux DR de moindre envergure (voir tableau 8, annexe D). La sous-estimation de la migration interne résulte probablement des erreurs attribuables aux répondants et au sous-dénombrement.**

Les taux de migration des SR semblent pertinents. Toutefois, l'enquête concernant les modifications touchant la population fait planer des doutes sur les taux de migration de la majorité des DR. Une autre analyse, à partir des données de Revenu Canada Impôt a permis de croire que le sous-dénombrement de migrants au cours du recensement de 1986 contribuait largement à fausser les données sur la mobilité en général.

La comparaison des données de la contre-vérification des dossiers de 1986 et celles de la base de données du recensement de 1986 a permis d'obtenir encore plus de détails sur cette question. Cette comparaison, effectuée pour environ 6,000 personnes, a indiqué une différence considérable du nombre total de migrants: soit 1,306 selon

la CVD, mais seulement 906 d'après le recensement. Par ailleurs, les deux sources ont classé seulement 840 personnes comme migrants.

3. **Recommandations destinées aux utilisateurs relativement aux données sur la migration dans les SDR et les DR**

Recommandation 1 - Limitez-vous aux régions à vaste population

Le grand nombre de taux de migration improbables s'appliquant aux SDR ayant une population inférieure à 250, ainsi que les éléments se rapportant à l'échantillonnage et à l'intervalle de confiance, constituent trois facteurs qui justifient l'utilisation du chiffre 250 comme limite minimale de la population de référence pour déterminer les populations qui sont «trop faibles». L'utilisation d'une limite plus élevée pour les SDR, par exemple fixée à 500 personnes, ne devrait pas être exclue, même si cette limite signifie la suppression de 1,000 SDR de plus. Comme c'est le cas avec les DR, le fait de séparer celles ayant une faible population de référence semble donner peu de résultats (par exemple, les 13 DR dont la population de référence en 1986 se situe entre 1,000 et 10,000). En général, on recommande à l'utilisateur de déterminer lui-même les régions ayant une «faible population de référence», et de s'en tenir aux trois facteurs énoncés précédemment.

Recommandation 2 - Attention aux «situations particulières»

L'utilisateur qui travaille avec des données régionales doit tenir compte de nos recherches ainsi que de son savoir pour déterminer si les données en question sont susceptibles d'être altérées par des problèmes comme la répétition de noms ou les modifications de limites. Les taux démesurément élevés ou démesurément bas relatifs à la mobilité peuvent servir d'indicateurs, mais ne constituent nullement des guides infallibles. D'une part, une région donnée (disons une DR comportant une SDR dont le nom se répète) peut ne pas être touchée au point de rendre improbable le taux de mobilité qui la concerne, même si les données sont distordus. D'autre part, les superficies réduites peuvent faire l'objet de tendances démographiques réelles qui occasionnent des taux improbables, comme dans le cas des régions en proie à un

rapide développement urbain - «situation particulière» qui se reproduit souvent. Pour distinguer les taux erronés des taux réels, lorsque l'on soupçonne l'improbabilité de certains taux, l'analyste doit tenir compte de son propre savoir et des résultats d'études comme celle-ci.

Finalement, [...les utilisateurs de données...] devraient savoir que des erreurs de la matrice des lieux de destination et d'origine des migrants ainsi que le sous-dénombrement des migrants peuvent altérer les données du recensement sur la mobilité. Il doit garder présent à l'esprit que ces deux types d'erreurs sont distincts et que leurs répercussions peuvent varier d'une catégorie d'unités géographiques (par exemple les SDR) à l'autre (par exemple les provinces).

Vous trouverez d'autres renseignements concernant ces résultats et ces recommandations dans le rapport de J.A. Norland.

L'utilisateur devrait également prendre note que les plans de départ concernant la diffusion des taux d'immigration interne, d'émigration interne et de migration nette des SDR dans le cadre de la série Profils du recensement de 1986 ont été modifiés en raison de certaines conclusions de l'étude. Seules les données sur la mobilité ont été finalement diffusées dans le cadre des profils de SDR, par suite du nombre élevé de SDR présentant des taux d'émigration interne démesurés. Bien que la variable mobilité inclue implicitement les immigrants internes de chaque SDR, les taux d'immigration interne posent moins de problèmes, exception faite des petites SDR.

Il y a également tout lieu de croire que le recensement ne rend pas compte de tous les migrants, et que ce fait est principalement attribuable aux erreurs de répondants et au sous-dénombrement. Toutefois, les facteurs ayant contribué à ces présumées omissions de 1986 se retrouvent également parmi les recensements antérieurs, et il s'avère difficile de déterminer en quoi varie l'incidence de ce genre d'omissions d'un recensement à l'autre.

En définitive, l'utilisateur doit prendre note que les problèmes notés dans le cadre de l'évaluation des données sur la mobilité des SDR et des DR ne sont pas limités au seul recensement de 1986. Les recensements antérieurs ont présenté des facteurs semblables qui ont altéré la qualité des données.

4. Données sur la migration à l'échelon des RMR et des AR (CMA, CMA5)

Les données se rapportant aux RMR et aux AR sont fiables puisqu'elles ne sont pas soumises à des problèmes du même genre que les erreurs de répondants ou de traitement qui touchent les données à l'échelle des SDR. Les mouvements entre les lieux d'origine et de destination ainsi que les taux d'immigration interne, d'émigration interne et de migration nette au sein des RMR et des AR semblent raisonnables en 1986. En général, la répartition des entrées et des sorties relatives aux RMR et aux AR ressemblent à celle de la migration interprovinciale (voir tableau 11).

Toutefois, on avise l'utilisateur que l'analyse de la migration à l'intérieur des RMR et des AR se révèle problématique en raison justement des problèmes liés à la qualité des données des SDR au sein des RMR.

Tableau 11. Immigration interne, émigration interne et migration nette des régions métropolitaines de recensement - Recensement de 1986, et migration nette - Recensement de 1981

Régions métropolitaines de recensement	Recensement de 1986(1) 1981 à 1986			Recensement de 1981(2) 1976 à 1981
	Immigration interne	Émigration interne	Migration nette	Migration nette
Calgary	104,065	110,165	-6,100	66,460
Chicoutimi-Jonquière	9,990	15,890	-5,900	-3,005
Edmonton	97,285	112,830	-15,545	34,975
Halifax	42,920	35,860	7,060	-4,750
Hamilton	48,710	43,810	4,900	-3,230
Kitchener	39,345	29,350	9,995	-1,585
London	44,580	42,605	1,975	-1,930
Montréal	181,120	163,350	17,770	-105,590
Oshawa	32,000	25,460	6,540	9,300
Ottawa-Hull (Ont. Pt.)	90,340	62,345	27,995	-3,465
Ottawa-Hull (Qué. Pt.)	17,340	10,510	6,830	-4,540
Ottawa-Hull	107,675	72,850	34,825	-8,010
Québec	49,700	47,025	2,675	-1,285
Regina	26,200	24,800	1,400	1,780
Saint John (N.-B.)	10,055	10,820	-765	-2,725
Saskatoon	34,525	26,830	7,695	7,770
St. Catharines-Niagara	23,505	28,775	-5,270	-5,495
St. John's (T.-N.)	15,190	15,000	190	-3,065
Sherbrooke	15,765	15,795	-30	...
Sudbury	11,535	19,675	-8,140	-12,800
Thunder Bay	10,855	10,260	595	-940
Toronto	264,770	184,495	80,275	-18,240
Trois-Rivières	12,415	15,675	-3,260	-460
Vancouver	135,235	102,095	33,140	18,820
Victoria	41,110	33,335	7,775	8,730
Windsor	16,985	19,085	-2,100	-12,290
Winnipeg	57,050	52,295	4,755	-22,970

(1) D'après les limites des RMR de 1986

(2) D'après les limites des RMR de 1981

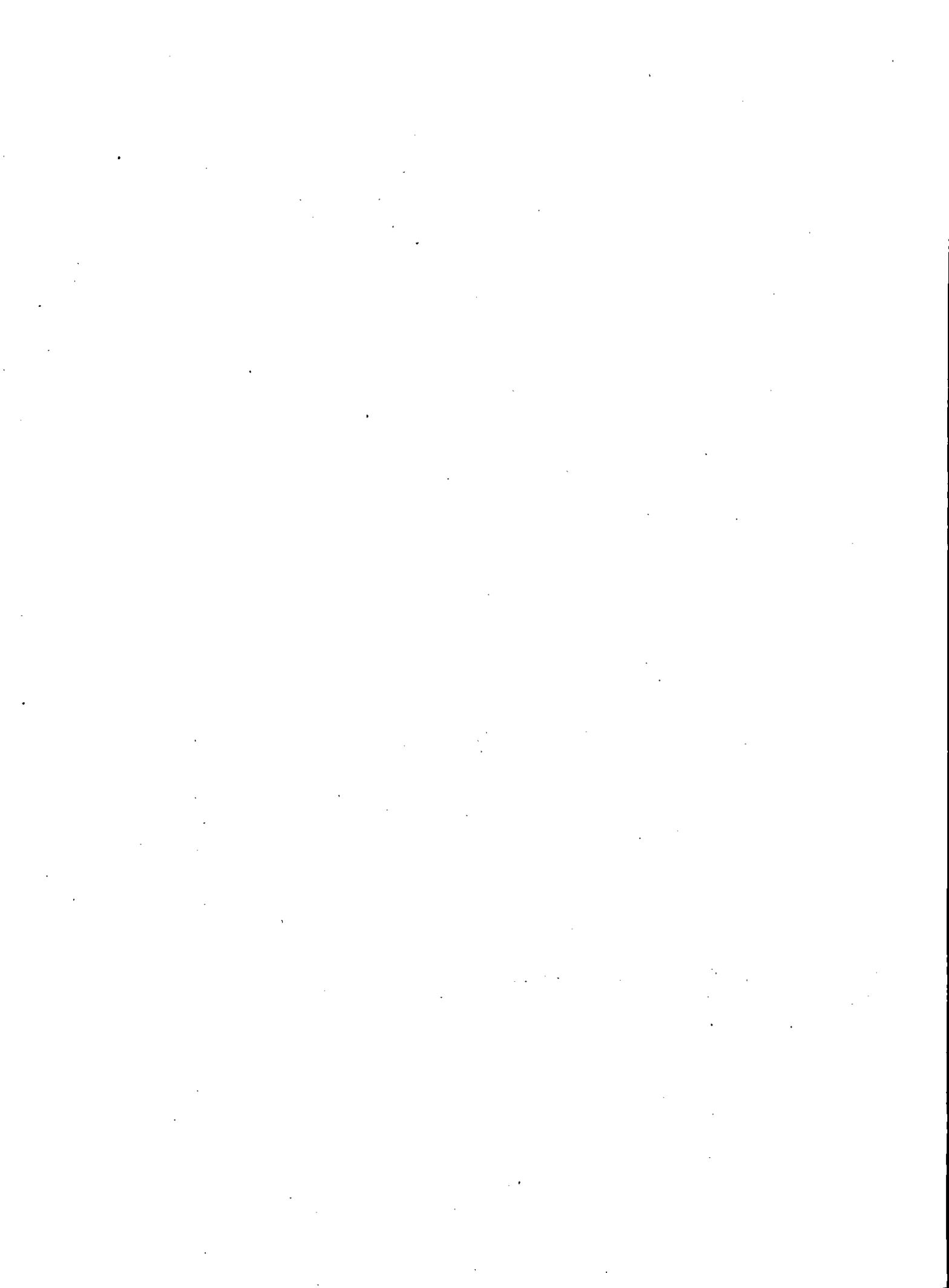
Source: Recensement du Canada de 1981, Catalogue 92-907, tableau 4.
Recensement du Canada de 1986, Catalogue 93-156, tableau 13.

VIII. CONCLUSION

Le présent guide vous a présenté des renseignements sur une série de sujets relatifs aux données sur la mobilité et la migration du recensement de 1986. Il a également fait état de la comparabilité de ces données entre le recensement de 1961 et celui de 1986. Sur le plan de la qualité, on rappelle à l'utilisateur qu'il doit faire preuve de prudence dans l'analyse des données sur la migration à l'échelon des SDR.

BIBLIOGRAPHIE

- Boudreau, J.R. et M.F. Germain. "User's Guide to the Quality of 1986 Census Data: Coverage". Statistique Canada, no 99-103E au catalogue, mars 1990.
- Carter, R.G. "Undercoverage Rates by Mobility Status". Statistique Canada/SSMD (Note de service interne, Carter à Distribution, 10/05/88).
- Nations Unies. "Manual VI, Methods of Measuring Internal Migration", New-York, 1970.
- Norland, J.A. "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census", Statistique Canada, Division de la démographie, (rapport interne, février 1989).
- Norris, M.J. et M.J. Whalen. "Certification for the 1986 Census Mobility Status Data: Summary Report". Ottawa, Statistique Canada, Division de la démographie, (rapport interne, février 1988).
- Puderer, H.A. "Guide de l'utilisateur des données du recensement de 1976 sur le statut de mobilité", Document de travail, Statistique Canada, Division de la démographie, (no.4-DSC 79, mai 1979).
- Statistique Canada. "1981 Census of Canada, Mobility Status", Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, octobre 1983, no 92-907 au catalogue.
- Statistique Canada. "Dictionnaire du recensement du Canada de 1986", Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, janvier 87, no 99-101F au catalogue.
- Statistique Canada. "Le recensement en bref", Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, juin 1988, no 99-104F au catalogue.
- Statistique Canada. "1986 Census of Canada, Dimensions: Census Metropolitan Areas", Ottawa, Ministre de l'Expansion industrielle régionale et ministre d'État chargé des Sciences et de la technologie, mars 1989, no 93-156 au catalogue.
- Statistique Canada. "Recensement du Canada de 1986, Le pays: Mobilité et migration interprovinciale", Ottawa, Ministère des Approvisionnement et Services Canada, juin 1989, no 93-108 au catalogue.



ANNEXE A

Questions relatives à la mobilité
et directives du guide, 1961 à 1986

1961 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

La présente formule doit être remplie pour toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dans ce ménage

A l'usage du bureau

Les questions 1-5 doivent être complétées par l'agent recenseur (s'il y a lieu)

1. Habitez-vous ce logement il y a 5 ans, le 1 ^{er} juin 1956?	Même logement <input type="checkbox"/> 0	Même cité, ville, etc., (logement différent) <input type="checkbox"/> 1	En dehors du Canada <input type="checkbox"/> 2	Autre cité, ville, village, etc., au Canada <input type="checkbox"/> 3		
	Passer les questions 2 et 3			↙		
2. Quelle cité, ville, village ou municipalité habitez-vous?	(Nom de cité, ville, village, municipalité, etc.)		(Province ou territoire)			
Important: Si hors des limites d'une cité ou d'une ville, écrivez le nom de la banlieue, non celui de la cité ou de la ville.						
3. Ce logement était-il dans une ferme ou petite exploitation agricole? (Une acre et \$50 de ventes)	Non <input type="checkbox"/> 0	Oui <input type="checkbox"/> 1	À l'usage du bureau	Province	Type	Z.M.
Questions 4 et 5 pour toutes les femmes mariées, veuves ou divorcées						
4. Quelle est la date de votre (premier) mariage?	Année.....	Janv.-Mai <input type="checkbox"/> 0	Juin.-Nov. <input type="checkbox"/> 1	Déc. <input type="checkbox"/> 2		
5. Combien d'enfants vivants avez-vous mis au monde?						ou Aucun <input type="checkbox"/>

1971 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

26. Où habitez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1^{er} juin 1966?

- Dans le même logement → **PASSEZ À LA QUESTION 28**
- Dans la même ville, le même village, la même municipalité
(*mais pas dans le même logement*)
- En dehors du Canada
- Dans une autre ville, un autre village, une autre municipalité du Canada,
indiquez-en le nom →

Ville, village ou municipalité, etc.

Comté

Province.

IMPORTANT: *Si vous demeurez en banlieue d'une grande ville, indiquez le nom de la municipalité de banlieue et non pas celui de la ville.*

27. Combien de fois avez-vous **DÉMÉNAGÉ** pour vous installer dans une autre ville, un autre village, ou une autre municipalité du Canada depuis le 1^{er} juin 1966? **Comptez 2 déménagements si vous avez quitté un endroit puis y êtes revenu plus tard.**

- | | | |
|------------------------------|-------------------------|---------------------------------|
| <input type="radio"/> Aucune | <input type="radio"/> 2 | <input type="radio"/> 4 |
| <input type="radio"/> 1 | <input type="radio"/> 3 | <input type="radio"/> 5 ou plus |

1971 - Livret d'instructions - Directives pour les questions sur la mobilité

- Ne remplissez *qu'un* des quatre cercles.
 - Si vous avez rempli le cercle du bas, inscrivez bien le *nom* de votre localité, de votre comté et de votre province de résidence il y a 5 ans. Là où *une* paroisse, *une* ville, etc. sont connues sous le même nom, veuillez préciser, par exemple, *Ville* de Granby ou *Paroisse* de Granby. Si vous habitez dans une municipalité de banlieue, inscrivez son nom plutôt que le nom de la zone métropolitaine dont elle fait partie (par exemple, Ville Saint-Laurent plutôt que Montréal).
 - Nous voulons mesurer les migrations *réelles* de la population au Canada et non pas les changements d'adresses *résultant* de changements de limites des municipalités (ou de changements de noms). Indiquez donc votre lieu de résidence il y a 5 ans d'après les limites *actuelles* de la municipalité.
-
- Si vous êtes venu de l'étranger, *ne comptez pas* votre *arrivée au Canada* comme un "déménagement", mais comptez chaque déménagement subséquent au Canada depuis le 1^{er} juin 1966.
 - Les *étudiants* qui ont quitté leur domicile temporairement pour fréquenter l'université ou prendre un emploi d'été ne doivent *pas* compter ces déplacements comme des déménagements.

1976 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

12.

Où habitez-vous il y a 5 ans,
c'est-à-dire le 1^{er} juin 1971?

- Dans le même logement
- Dans un autre logement dans la même ville, le même village ou la même municipalité du Canada
- En dehors du Canada
- Dans une autre ville, un autre village ou une autre municipalité du Canada. Indiquez-en le nom ci-dessous.

Ville, village ou municipalité, etc.

Comté

Province

Important: Si vous habitez la banlieue d'une grande ville, indiquez le nom de la municipalité de banlieue et non pas celui de la ville principale.

**1976 - Livret d'instructions - Directives pour la question sur la
mobilité**

12 Ne noircissez qu'un seul des quatre cercles
Si vous avez noirci le cercle du bas, écrivez bien votre localité de résidence il y a 5 ans ainsi que le comté (ou la municipalité régionale, le district régional, etc.) et la province où elle se trouvait. Là où une paroisse et une ville ou une cité et un canton sont connus sous le même nom (Ville de Granby et Paroisse de Granby, Cité de Kingston et Canton de Kingston, par ex.), précisez s'il s'agit d'une ville ou d'une paroisse, d'une ville, d'une cité ou d'un canton. Si vous habitez dans une municipalité qui fait partie d'une grande région métropolitaine, écrivez son nom plutôt que celui de la région métropolitaine, dont elle fait partie (Laval plutôt que Montréal, Sainte-Foy plutôt que Québec, par ex.).

Nous voulons mesurer les mouvements réels de population au Canada et non pas les changements d'adresses résultant de changements de limites des municipalités (ou de changements de noms). Indiquez donc votre lieu de résidence il y a 5 ans d'après les limites *actuelles* de la municipalité.

1981 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

36. Où habitez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1^{er} juin 1976?

Cochez une seule case

NOTA: *Si, il y a 5 ans votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.*

04 Ce logement

05 Autre logement dans cette ville, ce village ou cette municipalité du Canada

06 En dehors du Canada

07 Autre ville, village, ou municipalité du Canada (*précisez ci-dessous*)

▶ *Passez à la question 37*

Ville, village, ou municipalité

Comté

Province ou territoire

08



**1981 - Guide du recensement - Directives pour la question sur la
mobilité**

Question 36

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1976.

Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, ou municipalité du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou village, et une paroisse, canton ou municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., *ville* de Bathurst ou *paroisse* de Bathurst, *ville* de Granby ou *municipalité* de Granby, *ville* de Kingston ou *township* de Kingston).

1986 - Questionnaire de recensement - Question sur la mobilité

24. Où habitez-vous il y a 5 ans, c'est-à-dire le 1^{er} juin 1981?

Cochez une seule case

NOTA: Si, il y a 5 ans, votre lieu de résidence était une municipalité d'une grande région urbaine, veuillez ne pas confondre la municipalité de banlieue avec la ville principale. Par ex., distinguez Montréal-Nord de Montréal, Scarborough de Toronto, West Vancouver de Vancouver.

- 16 Ce logement
- 17 Autre logement dans cette ville, ce village, ce canton, cette municipalité ou cette réserve indienne du Canada
- 18 En dehors du Canada
- 19 Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada (*précisez ci-dessous*)

➤ *Passez à la question 25*

Ville, village, canton, autre municipalité ou réserve indienne

Comté

Province ou territoire

20

1986 - Référence, Le recensement en bref - Directives pour la question sur la mobilité

Question 24

Donnez les renseignements concernant votre domicile habituel d'il y a 5 ans, même si vous en étiez temporairement absent le 1er juin 1981.

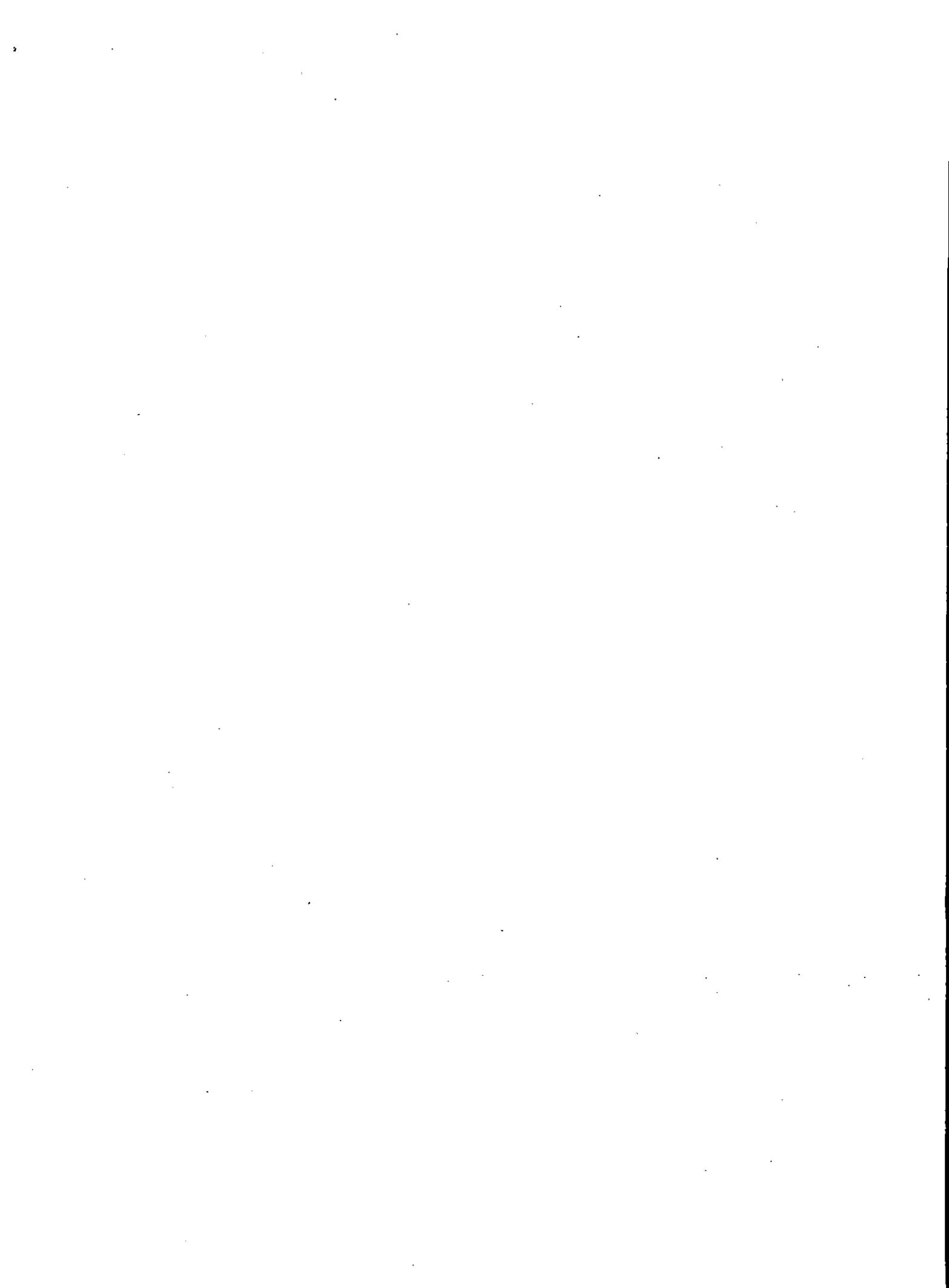
Cochez seulement l'une des quatre cases.

Si vous avez coché la case "Autre ville, village, canton, municipalité ou réserve indienne du Canada", assurez-vous d'inscrire le nom de votre localité de résidence d'il y a 5 ans, de même que le comté (ou municipalité régionale, district régional, etc.), et la province ou le territoire où elle se trouve maintenant. Lorsque le même nom sert aussi à désigner une ville ou un village, et une paroisse, un canton ou une autre municipalité, précisez l'endroit en indiquant le genre (par ex., ville de St. Andrews ou paroisse de St. Andrews, ville de Granby ou municipalité de Granby, ville de Kingston ou canton de Kingston).

Les données sur la migration interne recueillies grâce à cette question sont nécessaires à la préparation d'estimations et de projections de population, aux niveaux national et provincial. Les estimations servent de base à la répartition des fonds entre le gouvernement fédéral et les provinces. Les projections sont utilisées à la fois par le gouvernement et les entreprises aux fins de planification, par exemple, pour déterminer les besoins futurs en logement, en éducation ou en services sociaux.

ANNEXE B

Variables d'extraction de la mobilité pour 1986



**Variables d'extraction sur la mobilité,
recensement du Canada de 1986**

1. **MOB5:** MOBILITÉ - LIEU DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT
- Fait référence à la relation entre le lieu de résidence le jour du recensement et le lieu de résidence cinq ans auparavant. Cette variable permet de classer la population en personnes n'ayant pas déménagé et personnes ayant déménagé (mobilité). Les personnes ayant déménagé peuvent également être classées comme non-migrants ou migrants (statut migratoire).
2. **PR5:** PROVINCE DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT¹
- Fait référence à la province où le recensé habitait le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement.
3. **PR:** PROVINCE DE RÉSIDENCE ACTUELLE
- Fait référence à la province de résidence le jour du recensement, soit le 3 juin 1986.
4. **PCD5:** DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT
- Fait référence à la division de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence

¹La Classification géographique type est un système d'identification de trois types de région géographique, soit comme lieu habituel de résidence soit d'origine pour les migrants:

- (1) provinces et territoires (PR, PR5);
- (2) divisions de recensement (PCD, PCD5);
- (3) subdivisions de recensement (PCSD, PCSD5);

Ces trois types de territoire constituent la structure hiérarchique de ce système. En effet, les subdivisions de recensement (CSD) peuvent être groupées pour former des divisions de recensement (CD), elles-mêmes regroupées en une province ou un territoire (PR). Le code à sept chiffres de la CGT reproduit cette ordre hiérarchique:

	PR	CD	CSD
CGT	XX	XX	XXX
PR, PR5	XX		
PCD, PCD5	XX	XX	
PCSD, PCSD5	XX	XX	XXX
(X= à un chiffre)			

du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Voir l'annexe C pour la définition de division de recensement.

5. **PCD:** DIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Fait référence à la division de recensement de résidence le jour du recensement, soit le 3 juin 1986.
6. **PCSD5:** SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Fait référence à la municipalité dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Voir l'annexe C pour la définition de subdivision de recensement.
7. **PCSD:** SUBDIVISION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Fait référence à la subdivision de recensement de résidence du recensé le jour du recensement, soit le 3 juin 1986.
8. **CMA5:** RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE CINQ ANS AUPARAVANT

Fait référence à la région métropolitaine de recensement ou l'agglomération de recensement dans laquelle se trouvait le lieu habituel de résidence du recensé le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. Voir l'annexe C pour la définition de région métropolitaine de recensement et agglomération de recensement.
9. **CMA:** RÉGION MÉTROPOLITAINE DE RECENSEMENT OU AGGLOMÉRATION DE RECENSEMENT DE RÉSIDENCE ACTUELLE

Fait référence au lieu de résidence du recensé le jour du recensement, soit le 3 juin 1986.
10. **POP5:** GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE RÉSIDENCE 5 ANS AUPARAVANT

Fait référence à la taille de la population de la subdivision de recensement où le recensé résidait le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le jour du recensement. La taille de la subdivision est fondée sur les données de 1986.

11. POP: GROUPE DE TAILLE DE LA POPULATION DU LIEU DE
RÉSIDENCE ACTUELLE

Fait référence à la taille de la population de la subdivision de recensement où la personne réside en date du 3 juin 1986.

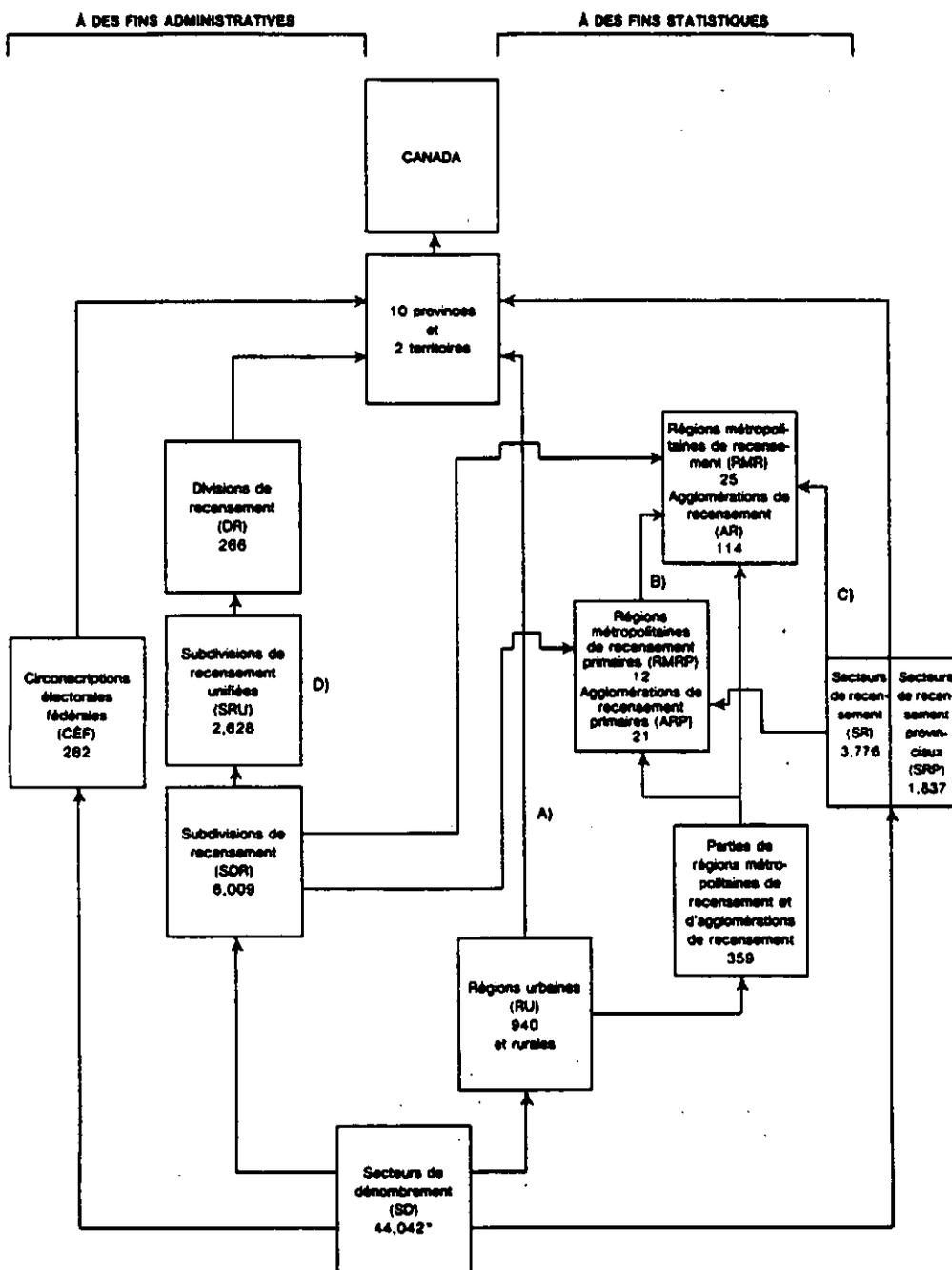
12. RUUB5: LIEU DE RÉSIDENCE (MILIEU RURAL OU URBAIN) 5 ANS
AUPARAVANT

Fait référence à la subdivision de recensement urbaine ou rurale dans laquelle le recensé résidait le 1er juin 1981, soit cinq ans avant le recensement. Dans le cas d'une subdivision de recensement en partie urbaine et en partie rurale, le lieu de résidence cinq ans auparavant a été déterminé en fonction de la répartition rurale-urbaine de la population dans cette subdivision de recensement en 1986.

ANNEXE C

**Ordre hiéarchique des unités géographiques
du recensement de 1986 et définitions**

Ordre hiérarchique des unités géographiques du recensement de 1986



A) 5 des régions urbaines chevauchent les limites des provinces.

B) 12 des 25 RMR et 2 des 114 AR sont réparties en RMRP et en ARP.

C) Toutes les RMR (25), mais seulement 12 des 114 AR, sont visées par un programme de secteurs de recensement.

D) Défini par Statistique Canada, conjointement avec les autorités provinciales, comme secteur statistique.

*Chiffre définitif.

Les définitions, les changements apportés aux limites et la description des cartes sont détaillés dans d'autres documents de référence du recensement, incluant le Dictionnaire du recensement de 1986 (n° 99-101 au catalogue), les Produits et services du recensement de 1986 - Version définitive (n° 99-103 au catalogue) et les publications RMR/AR: Comparaison entre 1981 et 1986 (n° 99-105 au catalogue) et Géographie du recensement de 1986: Comparaison historique (n° 99-106 au catalogue).

1. Province et territoire

Les dix provinces et les deux territoires sont les principales divisions politiques du Canada. Ils sont également les unités géographiques de base pour lesquelles toutes les données du recensement sont totalisées et recoupées.

2. Circonscription électorale fédérale (CÉF)

Les circonscriptions électorales fédérales sont établies par le Parlement du Canada. Chaque CÉF est représentée par un député à la Chambre des communes.

3. Division de recensement (DR)

La division de recensement est un terme générique qui désigne les divisions de recensement, les comtés, les districts régionaux, les municipalités régionales, et cinq autres types de secteurs géographiques. Ces secteurs sont formés de groupes de subdivisions de recensement.

4. Subdivision de recensement (SDR)

Les subdivisions de recensement sont les municipalités, les réserves indiennes, les établissements indiens et les territoires non organisés. À Terre-Neuve, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, elles peuvent également être des unités géostatistiques créées comme équivalents des municipalités et délimitées par Statistique Canada en collaboration avec les provinces.

5. Subdivision de recensement unifiée (SRU)

Une SRU est un regroupement de subdivisions de recensement adjacentes.

Les subdivisions de recensement unifiées sont délimitées d'après ces règles:

- toutes les SDR de moins de 25 kilomètres carrés sont incluses dans une plus grande subdivision de recensement;
- si une SDR dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés est entourée d'une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre, elle fait alors partie de la SRU formée par la subdivision de recensement environnante; sinon, elle constitue à elle seule une SRU;
- une SDR dont la population excède 100,000 habitants constitue une SRU à elle seule si elle est entourée de SDR rurales.

6. Secteur de dénombrement (SD)

Un secteur de dénombrement est le secteur dénombré par un recenseur. C'est l'unité de base de toutes les unités géostatistiques normalisées. Les SD sont définis par le nombre de ménages et les limites géographiques - un SD ne déborde jamais une limite reconnue par le recensement. Les secteurs de dénombrement constituent normalement les plus petites unités géographiques pour lesquelles on peut obtenir des données de recensement.

7. Région métropolitaine de recensement (RMR) et agglomération de recensement (AR)

Une RMR consiste en un noyau urbanisé d'au moins 100,000 habitants (selon les chiffres du recensement précédent), ainsi que la principale zone du marché du travail. Une AR se définit comme la principale zone du marché du travail d'un noyau urbanisé d'au moins 10,000 habitants, selon les chiffres du recensement précédent. Le recensement de 1986 reconnaît 25 RMR (figure 9) et 114 AR (figure 10).

Dès que la population du noyau urbanisé de l'AR atteint 100,000 habitants, celle-ci devient une RMR et continue de l'être même si subséquemment la population baisse en dessous de 100,000 habitants. Si toutefois, l'AR baisse en dessous d'une population de 10,000 habitants dans son noyau urbanisé, elle est rayée du programme des AR.

Les RMR et AR de 1986 ont été délimitées d'après les données dérivées des questions sur le lieu de travail et le lieu de résidence au recensement de 1981. Pour qu'une subdivision de recensement (SDR) soit incluse dans une RMR, au moins l'un des critères suivants doit être satisfait:

- la SDR se trouve entièrement ou en partie dans le noyau urbanisé;
- au moins 50% de la population active occupée demeurant dans la SDR travaille dans le noyau urbanisé;
- au moins 25% de la population active occupée travaillant dans la SDR demeure dans le noyau urbanisé.

Dans certaines parties du Canada, les RMR et les AR voisines sont unies par des liens sociaux et économiques. Dans ce cas, elles sont regroupées de manière à former une seule RMR ou AR unifiée. Par contre, les RMR et AR régulières sont indépendantes. Pour justifier l'unification, il faut que le nombre total de personnes faisant la navette entre les RMR ou AR voisines représente au moins 35% de la population active demeurant dans la plus petite RMR ou AR. Une fois regroupées, les RMR et AR d'origine deviennent des sous-régions (nommées RMR et AR primaires) au sein de la RMR ou AR unifiée.

La figure 11 énumère toutes les RMR et AR unifiées ainsi que les RMRP et ARP qui les composent.

8. Région métropolitaine de recensement primaire (RMRP) et agglomération de recensement primaire (ARP)

Une RMRP ou une ARP est la partie du marché du travail au sein d'une plus grande RMR ou AR. Toutes les RMRP ou ARP, comme les RMR et AR régulières, renferment une ou plusieurs subdivisions de recensement.

9. Parties de RMR/AR

Les parties de RMR/AR sont les régions urbaines et rurales à l'intérieur d'une région métropolitaine de recensement ou d'une agglomération de recensement. Il y a trois parties aux RMR/AR:

- a) noyau urbanisé: grande zone urbaine autour de laquelle les limites d'une RMR ou AR sont situées;
- b) banlieue urbaine: zone urbaine à l'intérieur d'une RMR ou d'une AR, mais à l'extérieur du noyau urbanisé;
- c) banlieue rurale: tout territoire au sein d'une RMR ou d'une AR situé à l'extérieur des zones urbaines.

Bien que toutes les RMR, AR, RMRP, ARP aient un noyau urbanisé, elles peuvent avoir ou non des banlieues urbaines ou rurales. Le noyau urbanisé entier d'une RMR ou AR unifiée est constitué de l'ensemble des noyaux urbanisés qui la composent. De même, les banlieues urbaines et rurales d'une RMR ou AR unifiée sont constituées de l'ensemble des banlieues urbaines et rurales qui la composent.

10. Secteur de recensement (SR)

Un SR est une petite unité géostatistique de recensement permanente établie dans les grands centres urbains avec l'aide de spécialistes locaux pouvant aider à définir les limites utiles à la recherche en sciences sociales et en urbanisme. Les populations des SR varient entre 2,500 et 8,000, avec une moyenne d'environ 4,000 habitants. Pour le recensement de 1986, 37 RMR/AR sont subdivisées en secteurs de recensement.

Toute région métropolitaine de recensement et toute agglomération de recensement qui comptent une SDR dont la population s'élevait à 50,000 ou plus au recensement précédent peuvent être incluses dans le programme de secteurs de recensement. Une fois qu'un centre urbain est intégré à ce programme, il continue d'en faire partie même si, ultérieurement, il subit une baisse de population.

11. Secteur de recensement provincial (SRP)

Les secteurs de recensement provinciaux sont des petites unités géostatistiques de recensement permanentes de type rural ou urbain. Ils existent dans les régions qui ne font pas partie du programme des secteurs de recensement. La population des SRP varie de 3,000 à 8,000 habitants, la moyenne étant d'environ 5,000 habitants. Dans la mesure du possible, leurs limites coïncident avec des caractéristiques physiques permanentes ou des unités géographiques proposées par les autorités des provinces et des territoires.

12. Région urbaine et région rurale

Une région urbaine est une région bâtie en continu dont la concentration démographique est de 1,000 habitants ou plus et dont la densité est d'au moins 400 habitants au kilomètre carré, d'après les chiffres de population du recensement précédent. Pour être considérée comme continue, une région bâtie ne doit pas comporter d'espaces libres de plus de deux kilomètres. Les régions rurales consistent en tout territoire situé en dehors d'une région urbaine.

ANNEXE D

**Totalisations détaillées sur la qualité
des données régionales**

Tableau 1. Liste (1) de petites subdivisions de recensement (population < 250) qui montrent des taux de migration élevés, recensement du Canada de 1986

Partie A - Subdivisions de recensement qui ont un taux d'immigration interne élevée

Code	Subdivision de recensement	Population de base 5 ans et plus (Arrondies)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Nette
1102018	QUEENS, ROYALTY	*	100.0	4600.0	-4500.0
2449920	BERTHIÉR, PARTIE LAC-MATAWIN	*	100.0	0.0	100.0
2483919	TEMISCAMINGUE, PARTIE RAPIDE-DES-CEDRS	*	100.0	127.3	-27.3
2493940	LAC-SAINT-JEAN-EST, PARTIE BELLE-RIVIERE	*	100.0	14300.0	-14200.0
2494955	CHICOUTIMI, PARTIE MONT-VALIN	*	100.0	0.0	100.0
2498220	MISTASSINI	*	100.0	29000.0	-28900.0
2498830	MEMISCAU	*	100.0	66.7	33.3
3549079	MAISCOUTAING 17A	*	100.0	0.0	100.0
4703098	SPRING VALLEY	*	100.0	155.0	-55.0
4704022	ROBSART	*	100.0	106.5	-6.5
4704056	CARMICHAEL	*	100.0	0.0	100.0
4705050	WEST END	*	100.0	131.3	-31.3
4706044	SANDY BEACH	*	100.0	0.0	100.0
4706060	WEE TOO BEACH	*	100.0	40.0	60.0
4706069	GRANDVIEW BEACH	*	100.0	0.0	100.0
4706076	SUNSET COVE	*	100.0	0.0	100.0
4713034	KELFIELD	*	100.0	411.1	-311.1
4716043	PEBBLE BAYE	*	100.0	0.0	100.0
4717808	MAKWA LAKE 129	*	100.0	16.7	83.3
4807027	WHITE SANDS	*	100.0	0.0	100.0
4811022	ITASKA BEACH	*	100.0	40.0	60.0
4811042	LAKEVIEW	*	100.0	115.0	-15.0
4813003	NAKAMUN PARK	*	100.0	0.0	100.0
4813033	LARKSPUR	*	100.0	0.0	100.0
5919810	LYACKSUN 3	*	100.0	0.0	100.0
5925802	PENTLEDGE 2	*	100.0	100.0	0.0
5933828	BASQUE 18	*	100.0	0.0	100.0
5941804	CANOE CREEK 3	*	100.0	0.0	100.0
5941822	ANAHIM'S MEADOW 2	*	100.0	0.0	100.0
5951824	SKINS LAKE 168	*	100.0	0.0	100.0
5951825	TATLA 1	*	100.0	50.0	50.0
6001046	SWIFT RIVER	*	100.0	540.0	-440.0
6105033	KEEWATIN UNORGANIZED	*	100.0	192.3	-92.3
6108098	KITIKMEOT, UNORGANIZED	40	100.0	43.9	56.1
1306007	ALMA	*	91.7	150.0	-58.3
4706054	DISLEY	30	90.9	39.4	51.5
2497959	SAGUENAY, PARTIE RIVIERE-AUX-OUTARDES	*	88.2	0.0	88.2
4813045	HEWATHA BEACH	*	86.1	0.0	86.1
4707046	KEELER	*	85.7	128.6	-42.9
4816821	GREGOIRE LAKE	*	85.7	0.0	85.7
6001035	MARSH LAKE 5	*	85.0	0.0	85.0
4705807	SHESHEEP 74A	*	81.3	0.0	81.3
4623027	FOX LAKE NO. 2	130	81.2	0.0	81.2
4704031	ADMIRAL	50	80.4	45.1	35.3
5951835	ISAAC 8	*	80.0	0.0	80.0
4808005	JARVIS BAY	50	79.6	0.0	79.6
4701067	HEWARD	*	76.5	182.4	-105.9
4812013	PELICAN NARROWS	40	76.2	0.0	76.2
4706075	KANNATA VALLEY	45	75.6	0.0	75.6
4808025	HALF MOON BAY	75	75.3	54.8	20.5
2480908	PONTIAC, PARTIE LAC-PYTHONGA	*	75.0	1700.0	-1625.0
2490909	LAC-SAINT-JEAN-OUEST, PARTIE LAC-ASHUAPMUSHUAN	*	75.0	525.0	-450.0
4706043	KATEPWA BEACH	85	75.0	0.0	75.0

(1) : Exclus les subdivisions de recensement n'ayant aucune population dénombrée en 1986

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Tableau 1 . Suite

Partie B - Subdivisions de recensement qui ont un taux d'émigration interne élevé

Code	Subdivision de recensement	Population de base 5 ans et plus (Arrondies)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Nette
2498220	MISTASSINI	*	100.0	29000.0	-28900.0
2493940	LAC-SAINT-JEAN-EST, PARTIE BELLE-RIVIERE	*	100.0	14300.0	-14200.0
1102018	QUEENS, ROYALTY	*	100.0	4600.0	-4500.0
2417909	MONTMORENCY NO.1, PARTIE LAC-JACQUES-CARTIER	*	22.2	3477.8	-3455.6
1005016	DIVISION NO.5, SUBD. C	*	20.8	2404.2	-2383.3
2404909	BONAVENTURE, PARTIE RIVIERE-BONAVENTURE	55	0.0	2063.6	-2063.6
2480908	PONTIAC, PARTIE LAC-PYTHONGA	*	75.0	1700.0	-1625.0
5913802	WHONNOCK 1	*	0.0	1657.1	-1657.1
2484750	SAINT-LAMBERT	250	20.2	983.9	-963.7
5915802	TSANMASSEN	165	9.1	778.0	-768.9
2478909	LABELLE, PARTIE LAC-FERIOI	120	61.5	672.6	-611.1
2449340	SAINT-VIATEUR	235	17.1	597.4	-580.3
4709021	JEDBURGH	*	0.0	550.0	-550.0
6001046	SWIFT RIVER	*	100.0	540.0	-440.0
6107063	INUUVIK, UNORGANIZED	*	66.7	533.3	-466.7
2490909	LAC-SAINT-JEAN-OUEST, PARTIE LAC-ASHUAPMUSHUAN	*	75.0	525.0	-450.0
1002009	DIVISION NO. 2, SUBD. G	*	0.0	485.7	-485.7
5921806	QUALICUM	45	7.0	446.5	-439.5
4713034	KELFIELD	*	100.0	411.1	-311.1
1205006	BEAR RIVER 68	*	22.2	388.9	-366.7
5921805	HANOOSE	65	17.9	358.2	-340.3
1313020	ST. BASILE 10	55	0.0	351.9	-351.9
4717004	METINOTA	*	0.0	290.0	-290.0
3554057	MATACHEWAN 72	*	25.0	266.7	-241.7
2465520	ILE-DORVAL	*	0.0	250.0	-250.0
1206011	GOLD RIVER 21	*	28.6	242.9	-214.3
4709008	STORNOWAY	*	50.0	236.4	-186.4
4811038	SEBA BEACH	120	13.3	230.0	-216.7
4708036	SUCCESS	35	55.6	227.8	-172.2
1006008	DIVISION NO. 6, SUBD. E	135	0.0	214.7	-214.7
4704008	BRACKEN	*	13.2	210.5	-197.4
2403919	GASPE-OUEST, PARTIE MONT-ALBERT	210	0.0	202.9	-202.9
4813061	WHISPERING HILLS	*	0.0	200.0	-200.0
2463270	NEW GLASGOW	145	18.6	195.9	-177.2
6105033	KEEWATIN, UNORGANIZED	*	100.0	192.3	-92.3
4704051	PIAPOT	75	0.0	186.7	-186.7
4701067	HEWARD	*	76.5	182.4	-105.9
4701028	BENSON	85	40.2	181.6	-141.4
2427110	SAINTE-ANNE-DU-LAC	50	0.0	173.5	-173.5
2411900	CHARLEVOIX-EST, PARTIE MONT-ELIE	55	0.0	167.9	-167.9
3554091	TIMISKAMING, UNORGANIZED EAST PART	*	12.5	156.3	-143.8
2414790	SAINTE-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES	195	12.6	156.0	-143.5
4703098	SPRING VALLEY	*	100.0	155.0	-55.0
4709004	WROXTON	40	0.0	154.8	-154.8
1306007	ALMA	*	91.7	150.0	-58.3
6106041	TUNGSTEN	205	56.1	148.8	-92.7
4813039	RADWAY	95	36.2	146.8	-110.6
5941809	QUESNEL 1	*	3.8	142.3	-138.5
1203009	BEAR RIVER (PART) 6	40	19.5	141.5	-122.0
2432959	CHAMPLAIN, PARTIE RIVIERE-WINDIGO	150	24.0	140.7	-116.7
4702036	GOODWATER	40	0.0	139.5	-139.5
4717019	WASECA	90	37.0	135.9	-98.9
4713033	RUTHILDA	*	0.0	135.1	-135.1

(1) : Exclus les subdivisions de recensement n'ayant aucune population dénombrée en 1986

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Tableau 1 . Suite

Partie C - Subdivisions de recensement qui ont un taux de migration nette élevé

Code	Subdivision de recensement	Population de base 5 ans et plus (Arrondies)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Nette
2498220	MISTASSINI	*	100.0	29000.0	-28900.0
2493940	LAC-SAINT-JEAN-EST, PARTIE BELLE-RIVIERE	*	100.0	14300.0	-14200.0
1102018	QUEENS, ROYALTY	*	100.0	4600.0	-4500.0
2417909	MONTMORENCY NO.1, PARTIE LAC-JACQUES-CARTIER	*	22.2	3477.8	-3455.6
1005016	DIVISION NO.5, SUBD. C	*	20.8	2404.2	-2383.3
2404909	BONAVENTURE, PARTIE RIVIERE-BONAVENTURE	55	0.0	2063.6	-2063.6
5913802	WHONNOCK 1	*	0.0	1657.1	-1657.1
2480908	PONTIAC, PARTIE LAC-PYTHONGA	*	75.0	1700.0	-1625.0
2484750	SAINT-LAMBERT	250	20.2	983.9	-963.7
5915802	TSAWASSEN	165	9.1	778.0	-768.9
2478909	LABELLE, PARTIE LAC-FERIOL	120	61.5	672.6	-611.1
2449340	SAINT-VIATEUR	235	17.1	597.4	-580.3
4709021	JEDBURGH	*	0.0	550.0	-550.0
1002009	DIVISION NO. 2, SUBD. G	*	0.0	485.7	-485.7
6107063	INUVIK, UNORGANIZED	*	66.7	533.3	-466.7
2490909	LAC-SAINT-JEAN-OUEST, PARTIE LAC-ASHUAPMUSHUAN	*	75.0	525.0	-450.0
6001046	SWIFT RIVER	*	100.0	540.0	-440.0
5921806	QUALICUM	45	7.0	446.5	-439.5
1205006	BEAR RIVER 68	*	22.2	388.9	-366.7
1313020	ST. BASILE 10	55	0.0	351.9	-351.9
5921805	NANOOSE	65	17.9	358.2	-340.3
4713034	KELFIELD	*	100.0	411.1	-311.1
4717004	METINOTA	*	0.0	290.0	-290.0
2465520	ILE-DORVAL	*	0.0	250.0	-250.0
3554057	MATACHEWAN 72	*	25.0	266.7	-241.7
4811038	SEBA BEACH	120	13.3	230.0	-216.7
1006008	DIVISION NO. 6, SUBD. E	135	0.0	214.7	-214.7
1206011	GOLD RIVER 21	*	28.6	242.9	-214.3
2403919	GASPE-OUEST, PARTIE MONT-ALBERT	210	0.0	202.9	-202.9
4813061	WHISPERING HILLS	*	0.0	200.0	-200.0
4704008	BRACKEN	*	13.2	210.5	-197.4
4704051	PIAPOT	75	0.0	186.7	-186.7
4709008	STORNOWAY	*	50.0	236.4	-186.4
2463270	NEW GLASGOW	145	18.6	195.9	-177.2
2427110	SAINTE-ANNE-DU-LAC	50	0.0	173.5	-173.5
4708036	SUCCESS	35	55.6	227.8	-172.2
2411900	CHARLEVOIX-EST, PARTIE MONT-ELIE	55	0.0	167.9	-167.9
4709004	WROXTON	40	0.0	154.8	-154.8
3554091	TIMISKAMING, UNORGANIZED, EAST PART	*	12.5	156.3	-143.8
2414790	SAINTE-ANTOINE-DE-L'ISLE-AUX-GRUES	195	12.6	156.0	-143.5
4701028	BENSON	85	40.2	181.6	-141.4
4702036	GOODWATER	40	0.0	139.5	-139.5
5941809	QUESNEL 1	*	3.8	142.3	-138.5
4713033	RUTHILDA	*	0.0	135.1	-135.1
4703031	VICEROY	75	0.0	126.7	-126.7
6001019	KLOO LAKE	*	0.0	125.0	-125.0
1203009	BEAR RIVER (PART) 6	40	19.5	141.5	-122.0
4709018	WILLOWBROOK	45	0.0	121.4	-121.4
4706062	FINDLATER	60	4.9	123.0	-118.0
2432959	CHAMPLAIN, PARTIE RIVIERE-WINDIGO	150	24.0	140.7	-116.7
3556098	COCHRANE, UNORGANIZED, SOUTH EAST PART	*	0.0	114.7	-114.7
4813039	RADWAY	95	36.2	146.8	-110.6
1009047	DIVISION NO. 9, SUBD. G	90	0.0	108.7	-108.7

(1) : Exclut les subdivisions de recensement n'ayant aucune population dénombrée en 1986

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Source: Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data From the 1986 Census" de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 2 Subdivisions de recensement (population > 250), selon le taux de migration et la taille de la population, recensement du Canada de 1986

Partie A Immigration interne

Taux de Migration	Population				
	250-999	1,000-4,999	5,000-9,999	10,000 +	Total
Zéro	13	0	0	0	13
Moins de 5%	221	40	3	1	265
Moins de 10%	499	296	23	21	839
Moins de 15%	494	376	62	71	1003
Moins de 20%	366	379	76	82	903
Moins de 25%	252	297	65	75	689
Moins de 30%	144	177	39	43	403
Moins de 40%	131	94	20	21	266
Moins de 50%	29	18	6	2	55
50% et +	14	6	0	0	20
Total	2163	1683	294	316	4456

Partie B Émigration interne

Taux de Migration	Population				
	250-999	1,000-4,999	5,000-9,999	10,000 +	Total
Zéro	141	22	3	0	166
Moins de 5%	366	207	26	15	614
Moins de 10%	336	342	53	34	765
Moins de 15%	326	301	54	67	748
Moins de 20%	232	217	54	92	595
Moins de 25%	172	164	39	69	444
Moins de 30%	151	132	18	19	320
Moins de 40%	170	154	25	13	362
Moins de 50%	99	66	13	4	182
50% et +	170	78	9	3	260
Total	2163	1683	294	316	4456

Partie C Migration nette

Taux de Migration	Population				
	250-999	1,000-4,999	5,000-9,999	10,000 +	Total
Moins de -100%	19	9	0	0	28
Moins de -50%	44	14	3	0	61
Moins de -40%	29	13	0	0	42
Moins de -30%	74	30	3	1	108
Moins de -20%	150	67	10	4	231
Moins de -15%	104	80	14	4	202
Moins de -10%	161	123	10	11	305
Moins de -5%	336	177	35	35	483
Moins de 0%	318	273	36	83	710
Zéro	23	2	0	0	25
Moins de 5%	353	333	64	76	826
Moins de 10%	292	263	56	49	660
Moins de 15%	177	165	38	30	410
Moins de 20%	94	74	17	16	201
Moins de 30%	64	51	6	7	128
Moins de 40%	14	5	2	0	21
Moins de 50%	6	3	0	0	9
Moins de 100%	5	1	0	0	6
Total	2163	1683	294	316	4456

Source : Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census" de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 3 - Liste de certaines subdivisions de recensement "déviantes" ayant une population supérieure à 250 et des taux d'émigration interne "suspects", recensement du Canada de 1986

Partie A - Taux élevés

OBS	CGT*	Subdivision de recensement	Population 5 ans et + (Arrondie)	Taux de Migration		
				Entrants	Sortants	Migration Nette
1	2429580	SAINT-LÉONARD -DE-PORTNEUF	905	7.3	570.4	-563.1
2	6001004	FARO	355	62.6	521.2	-458.6
3	2424410	SAINT-SEBASTIEN	710	2.9	487.5	-484.6
4	2498450	SCHEFFERVILLE	280	30.6	449.5	-418.9
5	2408210	SAINT-HUBERT	1390	9.7	430.9	-421.1
6	3541066	LINDSAY	305	32.2	377.0	-344.7
7	2494120	L'ANSE-SAINT-JEAN	1220	2.6	255.5	-252.9
8	5951032	GRANISLE	645	27.3	207.1	-179.8
9	1010020	DIVISION NO. 10, SUBD. C	580	4.0	206.4	-202.4
10	4718090	DIVISION NO. 18, UNORGANIZED	1485	22.2	203.4	-181.2
11	2425110	CHARTIERVILLE	305	26.2	197.7	-171.5
12	4603058	THOMPSON	1175	12.5	189.7	-177.2
13	5941005	ONE HUNDRED MILE HOUSE	1485	25.2	185.3	-160.1
14	2433540	SAINT-LÉONARD	1020	14.4	173.5	-159.0
15	2427380	SAINTE-SOPHIE	255	3.5	167.5	-163.9
16	2427630	SAINTE-JULIE	700	13.8	160.3	-146.6
17	2484340	SAINT-LAURENT	425	7.1	158.0	-150.9
18	5955049	PEACE RIVER-LIARD, SUBD. A	910	18.3	140.8	-122.5
19	3560049	PICKLE LAKE	430	38.5	139.9	-101.4
20	3502042	CAMBRIDGE	4545	26.9	138.7	-111.9
21	3510042	BARRIE	690	40.4	132.6	-92.2
22	2451320	SAINT-CHARLES-SUR-RICHELIEU	315	11.1	131.5	-120.4
23	2497470	SAINT-PAUL-DU-NORD	830	11.7	130.9	-119.1
24	2484670	SAINT-JANVIER	385	24.9	130.3	-105.4
25	5919012	DUNCAN	3600	23.2	129.1	-105.9
26	5943035	MOUNT WADDINGTON, SUBD. A	1030	29.1	125.9	-96.9
27	3538009	EUPHEMIA	925	13.7	123.4	-109.7
28	5949032	STEWART	760	31.2	122.6	-91.4
29	5929011	SECHILT	1155	24.8	119.2	-94.4
30	4813014	ONOWAY	580	29.8	118.4	-88.6
31	5919031	COWICHAN VALLEY, SUBD. A	2590	15.2	116.3	-101.1
32	4811014	NEW SAREPTA	320	30.9	115.3	-84.4
33	1304005	GAGETOWN	520	20.2	115.3	-95.2
34	4809010	CAROLINE	300	41.9	114.5	-72.6
35	2411420	SAINTE-AGNES	600	12.3	112.6	-100.3

* Classification Géographique Type

Tableau 3 - suite

OBS	CGT*	Subdivision de recensement	Population 5 ans et + (Arrondie)	Taux de Migration		
				Entrants	Sortants	Migration Nette
36	1001490	DIVISION NO. 1, SUBD. R	445	4.7	110.3	-105.6
37	3514019	HAMILTON	7040	24.3	107.4	-83.2
38	5933015	LYTTON	325	31.8	104.7	-72.9
39	2417460	SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL	2020	18.5	103.8	-85.3
40	3557095	ALGOMA, UNORGANIZED, NORTH PART	6450	20.8	102.5	-81.7
41	5949022	HAZELTON	395	25.9	101.0	-75.1
42	5951009	FRASER LAKE	1060	22.0	100.6	-78.6
43	2484969	ABITIBI, PARTIE LAC-CHICOBÍ	250	2.0	100.0	-98.0
44	5937005	LUMBY	1040	41.2	99.2	-58.1
45	2404650	MATAPEDIA	710	12.3	97.3	-85.9
46	5925039	SAYWARD	350	44.4	97.1	-52.7
47	4717058	LOON LAKE	305	27.6	97.1	-69.5
48	4811024	HARBURG	400	42.0	96.0	-54.0
49	2493440	SAINT-BRUNO	2295	12.0	94.7	-82.7
50	1003031	DIVISION NO. 3, SUBD. H	970	3.1	94.6	-91.6
51	4814004	WILDWOOD	355	9.5	94.1	-84.6
52	3516004	OMEMEE	805	22.6	94.1	-71.4
53	4806024	BEISEKER	465	38.0	94.0	-56.1
Partie B - Taux faibles						
1	5949801	DOLPHIN ISLAND 1	375	11.6	0.0	11.6
2	5949816	GITMANGAK 11E	340	5.3	0.0	5.3
3	5949825	LACHKALTSAP 9	370	15.3	0.0	15.3
4	5951803	NECOSLIE 1	320	6.8	0.0	6.8
5	5955036	PEACE RIVER-LIARD, SUBD. B	8015	15.0	0.0	15.0

* Classification Géographique Type

Nota: Ce tableau est un extrait tiré d'une liste de subdivisions de recensement dites "déviantes" en regard des taux d'émigration.

Source: Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from 1986 Census", de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 4 - Liste de certaines subdivisions de recensement "déviantes" (population > 5000) ayant des taux d'émigration interne élevés, recensement du Canada de 1986

OBS	CGT	Subdivision de recensement	Population 5 ans +	Taux de migration		
				Entrants	Sortants	Mig.nette
1	3514019	Hamilton	7040	24.3	107.4	-83.2
2	3557095	Algoma, Unorganized, North Part	6450	20.8	102.5	-81.7
3	3539034	London	5435	20.2	72.2	-52.0
4	5955034	Fort St. John	11880	25.4	58.4	-33.0
5	5925005	Comox	6245	36.4	55.5	-19.0
6	3547078	Petawawa	7119	45.2	54.9	-9.7
7	5911012	Abbotsford	13070	27.7	52.1	-24.4
8	4815032	Improvement District No. 9	5810	47.3	52.1	-4.8
9	5903015	Nelson	7405	19.5	52.1	-32.5
10	5917034	Victoria	60540	23.1	51.7	-28.6
11	5941013	Quesnel	7465	15.2	50.9	-35.7
12	5955014	Dawson Creek	9470	25.7	50.2	-24.5
13	3512012	Trenton	14075	24.3	49.7	-25.4
14	1010032	Labrador City	7970	9.1	48.5	-39.4
15	1303012	Oromocto	8360	46.8	48.0	-1.2
16	5941009	Williams Lake	9215	23.6	47.7	-24.2
17	2433320	Becancour	9635	17.5	46.8	-29.3
18	4819038	Peace River	5530	34.6	46.6	-12.0
19	3543021	Essa	12125	45.5	45.4	0.1
20	5925010	Courtenay	8845	28.9	44.6	-15.7
21	5949011	Terrace	9550	22.6	42.9	-20.3
22	4808031	Lacombe	5420	26.6	41.9	-15.3
23	4805029	Drumheller	5300	23.0	41.2	-18.3
24	4811048	Stony Plain	5095	34.7	41.0	-6.3
25	4814024	Edson	6525	34.2	41.0	-6.8
26	5903045	Castlegar	5870	15.9	41.0	-25.0
27	4813030	Whitecourt	5030	37.0	40.5	-3.5
28	4811016	Leduc	11785	30.6	40.2	-9.6
29	5937014	Vernon	18350	22.8	40.1	-17.3
30	1202001	Argyle	8430	4.5	4.8	-0.4
31	1210001	Colchester, Subd. C	10635	13.7	4.8	8.9
32	3530010	Cambridge	72985	12.9	4.8	8.1
33	5907020	Okanagan-Similkameen, Subd. E	8410	21.7	4.8	17.0
34	5955019	Peace River-Liard, Subd. C	7825	17.7	4.7	13.0
35	4811012	Leduc County No. 25	12200	18.4	4.7	13.8
36	1214001	Antigonish, Subd. A	6060	11.1	4.6	6.5
37	4809002	Clearwater No. 99	8975	18.2	4.6	13.6
38	3510006	Pittsburgh	8500	40.8	4.4	36.4
39	2465380	Hampstead	7120	7.5	4.4	3.1
40	5921028	Nanaimo, Subd. B	11610	27.4	4.3	23.1
41	5917040	Esquimalt	14685	29.4	4.3	25.1
42	1203001	Clare	9125	5.5	4.2	1.3

Tableau 4 - suite

OBS	CGT	Subdivision de recensement	Population 5 ans et +	Taux de migration		
				Entrants	Sortants	Mig. nette
43	4810016	Beaver County No. 9	5020	17.2	4.1	13.1
44	3519028	Vaughan	58295	31.5	4.0	27.5
45	2436200	Ascôt	8015	29.8	4.0	25.8
46	1202006	Yarmouth	6870	15.8	3.8	12.0
47	5935013	Central Okanagan, Subd. A	7820	24.7	3.8	20.8
48	3537004	Mersea	8260	14.5	3.8	10.7
49	3520006	East York	94330	10.3	3.7	6.6
50	4808001	Red Deer County No. 23	12550	22.4	3.7	18.7
51	5951049	Bulkley-Nechako, Subd. B	5055	21.5	3.6	17.9
52	1315001	Saumarez	7090	7.0	3.6	3.4
53	2463310	Saint-Antoine	7110	23.9	3.5	20.4
54	5917005	North Saanich	6860	22.6	3.3	19.3
55	2423310	Saint-Georges-Ouest	5890	9.9	3.2	6.7
56	5917041	Colwood	10340	22.8	3.1	19.7
57	5941011	Cariboo, Subd. B	19405	22.0	2.5	19.4
58	2458280	Saint-Charles-Borromée	7365	18.3	2.4	15.8
59	5917045	Capital, Subd. B	18445	18.2	2.4	15.8
60	5923031	Alberni-Clayoquot, Subd. A	6950	7.6	2.2	5.3
61	4813018	Barrhead County No. 11	5270	13.8	2.2	11.6
62	5937010	Coldstream	6295	22.0	2.1	19.9
63	5937019	North Okanagan, Subd. B	12415	18.1	1.9	16.2
64	4806028	Mountain View County No. 17	8165	17.0	1.9	15.1
65	5917021	Saanich	77045	15.7	1.7	14.0
66	5917030	Oak Bay	16065	12.7	1.6	11.1
67	2437720	Magog	12360	14.5	1.2	13.2
68	2453780	Saint Athanase	5220	21.8	1.0	20.8
69	2434460	Sainte-Victoire-d'Arthabaska	5320	17.0	0.5	16.5
70	1003034	Channel-Port aux Basques	5490	9.1	0.2	8.9
71	5919014	Cowichan Valley, Subd. B	8780	22.1	0.0	22.1
72	5919045	Cowichan Valley, Subd. C	7905	32.0	0.0	32.0
73	5955036	Peace River-Liard, Subd. B	8015	15.0	0.0	15.0

Source: Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census" de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 5 . Moyennes et écarts types des taux de migration des subdivisions de recensement¹ et des localités de même Nom², recensement du Canada de 1986

Taux	subdivision de recensement	Moyenne	Ecart type
Immigration interne	Total (SDR) (no.=4456)	16.7	9.1
	Subdivisions de recensement de même nom;		
	15 caractères (no.=886)	15.1	8.4
	50 caractères (no.=480)	15.0	7.6
Emigration interne	Total (SDR) (no.=4456)	19.8	25.6
	Subdivisions de recensement de même nom;		
	15 caractères (no.=866)	20.6	40.8
	50 caractères (no.=480)	23.4	44.9
Migration ³ nette	Total (SDR) (no.=4456)	12.0	22.0
	Subdivisions de recensement de même nom;		
	15 caractères (no.=866)	15.5	38.6
	50 caractères (no.=480)	17.4	42.2

Les données indiquent que (i) la comparaison des 15 et 50 premiers caractères donne des moyennes et des écarts types similaires; (ii) les moyennes pour les subdivisions de recensement et les subdivisions de recensement de même nom sont aussi très similaires; (iii) la principale différence que l'on note concerne les écarts types des taux d'immigration et des taux de migration nette: les valeurs observées pour les subdivisions de recensement de même nom sont très élevées, reflétant ainsi le fait que les taux élevés sont plus fréquents pour les subdivisions de recensement de même nom (comparativement à l'ensemble des subdivisions de recensement).

Source: Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census", de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

¹ Les données sont basées sur les subdivisions de recensement ayant plus de 250 habitants de 5 ans et plus.

² Les Localités de même nom ont été identifiées en comparant soit les 15 ou les 50 premiers caractères de l'endroit à l'intérieur de la province. Seules les localités ayant les mêmes caractères exacts ont été considérées comme subdivisions de recensement de même nom.

³ Les moyennes et écarts types pour les taux de migration nette sont basés sur des valeurs absolues.

Tableau 6 - Liste de certaines Localités de même nom (L.M.N.) basée sur la comparaison de 50 caractères, selon le taux de migration, recensement du Canada de 1986

CGT	Nom	Population 5 ans et + (arrondie)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Mig.nette
1203009	BEAR RIVER (PART) 6	40	19.5	141.5	-122.0
1205002	BEAR RIVER (PART) 6	0	S/O	S/O	S/O(1)
1306006	ALMA	285	14.4	7.4	7.0
1306007	ALMA	0	91.7	150.0	-58.3
1304006	GAGETOWN	280	10.1	26.3	-16.2
1304005	GAGETOWN	520	20.2	115.3	-95.2
1306004	HARVEY	410	11.0	3.4	7.6
1310005	HARVEY	330	35.4	69.2	-33.8
1311004	WOODSTOCK	1620	14.5	57.3	-42.8
1311006	WOODSTOCK	4090	18.3	5.4	12.9
2454360	BEDFORD	2505	21.3	6.3	15.0
2454380	BEDFORD	705	6.4	63.5	-57.1
2425380	COMPTON	695	18.5	51.2	-32.8
2425390	COMPTON	1000	17.6	5.7	11.9
2472230	DORION	5160	18.2	15.8	2.4
2480430	DORION	510	37.9	88.9	-51.0
2468120	HEMMINGFORD	660	17.3	53.3	-36.1
2468180	HEMMINGFORD	1620	17.9	3.5	14.4
2427440	INVERNESS	255	10.2	78.8	-68.6
2427450	INVERNESS	565	4.2	1.2	3.0
2484365	MACAMIC	1415	10.1	7.6	2.5
2484370	MACAMIC	485	18.2	55.7	-37.5
2437720	MAGOG	12360	14.5	1.2	13.2
2437780	MAGOG	3370	22.6	60.7	-38.1
2490275	MISTASSINI	6060	12.2	11.8	0.4
2498220	MISTASSINI	*	100.0	29000.0	-28900.0
2498820	MISTASSINI	1700	3.1	3.8	-0.7
2498240	NEMISCAU	310	12.2	0.0	12.2
2498830	NEMISCAU	*	100.0	66.7	33.3
2435550	SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	215	6.5	60.3	-53.7
2435580	SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	515	8.8	1.0	7.8
2408210	SAINT-HUBERT	1390	9.7	430.9	-421.2
2456400	SAINT-HUBERT	60360	24.0	11.5	12.5

(1) : Les taux n'ont pas été calculés car la population de référence était de 0.

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Tableau 6 - Suite

CGT	Nom	Population 5 ans et + (Arrondie)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Mig. nette
2463740	SAINT-JOVITE	3380	13.6	4.4	9.2
2463760	SAINT-JOVITE	1090	24.3	58.5	-34.2
2456580	SAINT-LAMBERT	18930	22.0	9.6	12.4
2484750	SAINT-LAMBERT	250	20.2	983.9	-963.7
2465480	SAINT-LAURENT	63135	14.7	14.0	0.7
2484340	SAINT-LAURENT	425	7.1	158.0	-150.9
2433540	SAINT-LEONARD	1020	14.4	173.5	-159.0
2465220	SAINT-LEONARD	71590	13.6	6.2	7.4
2406560	SAINT-LUC	875	8.5	75.3	-66.8
2422270	SAINT-LUC	555	7.5	14.7	-7.2
2432200	SAINT-LUC	545	11.0	25.0	-14.1
2455750	SAINT-LUC	9800	30.3	11.1	19.2
2415750	SAINT-MICHEL	1500	11.4	75.6	-64.2
2467600	SAINT-MICHEL	1675	11.1	17.2	-6.2
2450320	SAINT-OURS	515	29.6	63.4	-33.9
2450360	SAINT-OURS	910	18.6	4.2	14.5
2471670	SAINT-POLYCARPE	470	7.9	52.1	-44.3
2471720	SAINT-POLYCARPE	915	18.7	5.6	13.1
2424410	SAINT-SEBASTIEN	710	2.9	487.5	-484.6
2453120	SAINT-SEBASTIEN	655	16.0	16.3	-0.3
2407740	SAINT-SIMON	520	8.8	58.0	-49.1
2440280	SAINT-SIMON	1155	17.0	12.8	4.2
2415690	SAINT-VALLIER	420	24.9	50.8	-25.9
2415720	SAINT-VALLIER	715	6.7	14.7	-8.0
2433380	SAINT-WENCESLAS	340	12.0	57.0	-45.0
2433400	SAINT-WENCESLAS	750	16.3	6.5	9.7
2428150	SAINTE-AGATHE	715	2.7	83.2	-80.5
2428180	SAINTE-AGATHE	515	4.9	16.3	-11.5
2463630	SAINTE-AGATHE	980	7.1	3.6	3.5
2427110	SAINTE-ANNE-DU-LAC	50	0.0	173.5	-173.5
2476700	SAINTE-ANNE-DU-LAC	505	15.3	14.9	0.4
2427630	SAINTE-JULIE	700	13.8	160.3	-146.6
2457280	SAINTE-JULIE	14170	24.8	13.2	11.6
2433600	SAINTE-MONIQUE	210	17.6	59.5	-41.9
2433620	SAINTE-MONIQUE	470	12.6	8.3	4.3
2493780	SAINTE-MONIQUE	815	7.4	18.7	-11.3

(1) : Les taux n'ont pas été calculé car la population de référence était de 0.

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Tableau 6 - Suite

CGT	Nom	Population 5 ans et + (Arrondie)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Mig. nette
2427380	SAINTE-SOPHIE	255	3.5	167.5	-163.9
2463280	SAINTE-SOPHIE	5680	25.7	8.6	17.0
2498450	SCHEFFERVILLE	280	30.6	449.5	-418.9
2498570	SCHEFFERVILLE	0	S/O	S/O	S/O(1)
3510042	BARRIE	690	40.4	132.6	-92.2
3543042	BARRIE	44440	25.1	18.6	6.4
3502042	CAMBRIDGE	4545	26.9	138.7	-111.9
3530010	CAMBRIDGE	72985	12.9	4.8	8.1
3542042	COLLINGWOOD	2635	18.0	50.7	-32.7
3543031	COLLINGWOOD	11005	21.5	12.1	9.4
3540024	GODERICH	2155	18.3	55.6	-37.4
3540028	GODERICH	6700	19.6	7.1	12.4
3523006	GUELPH	2800	16.7	93.1	-76.4
3523008	GUELPH	71200	19.6	14.9	4.7
3514019	HAMILTON	7040	24.3	107.4	-83.2
3525018	HAMILTON	283345	10.5	10.9	-0.4
3509034	LANARK	1135	29.5	9.9	19.6
3509036	LANARK	800	11.6	55.7	-44.1
3516009	LINDSAY	13105	24.1	16.4	7.7
3541066	LINDSAY	305	32.2	377.0	-344.7
3539034	LONDON	5435	20.2	72.2	-52.0
3539036	LONDON	247185	17.2	15.5	1.7
3547062	PEMBROKE	1350	13.3	50.1	-36.8
3547064	PEMBROKE	12835	16.2	20.5	-4.3
3547078	PETAWAWA	7120	45.2	54.9	-9.7
3547079	PETAWAWA	4840	34.3	31.8	2.5
3557024	THESSALON	520	23.9	51.0	-27.1
3557028	THESSALON	1345	7.1	5.7	1.4
4623022	GILLAM	1670	51.6	7.8	43.9
4623025	GILLAM	0	S/O	S/O	S/O(1)
4603058	THOMPSON	1175	12.5	189.7	-177.2
4622026	THOMPSON	13110	25.2	16.0	9.2

(1) : Les taux n'ont pas été calculés car la population de référence était de 0.

* : Indique soit la suppression des chiffres afin de protéger la confidentialité ou encore une réserve indienne ou un établissement indien partiellement dénombré.

Source : Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census" de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 7 . Taux de migration pour les subdivisions de recensement dans les régions métropolitaines de recensement (RMR): exemple de Saanich dans Victoria, recensement du Canada de 1986

	(SDR) Victoria		(SDR) Saanich	
	Nombre	Taux(*)	Nombre	Taux(*)
1986, Pop.5 +	60540	-	77045	-
1981, Pop.5 +	59490	-	73360	-
1981 - 1986	+1050	1.8%	+3685	4.9%
Migration nette				
Rec. de 1986	-17310	-28.5%	+10770	+14.0%
Rec. de 1981	-18160	-30.5%	+11635	+15.9%
Émigration interne				
Rec. de 1986	31295	51.7%	1305	1.7%
Rec. de 1981	33390	56.1%	2075	2.8%

* Les taux ont été calculés comme suit:
 $100 \times (\text{Pop.86} - \text{Pop.81}) / 0.5 \times (\text{Pop.86} + \text{Pop.81})$

L'écart observé pour la population de la subdivision de recensement de Victoria entre 1981 et 1986, soit + 1,050, ne concorde pas avec la perte de 17,310 personnes due aux migrations pendant la même période; de même que, l'écart observé pour la population de Saanich entre 1981 et 1986, soit + 3,685, ne correspond pas au gain observé de 10,770 personnes dû à la migration pour la même période. Il ne serait que pure spéculation d'affirmer que ces données soient le résultat de personnes ayant quitté Saanich et qui auraient donné Victoria comme lieu de résidence cinq ans auparavant.

Source: Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census", de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

Tableau 8 - Liste de certaines subdivisions de recensement "déviantes" selon le taux de migration, recensement du Canada, 1986

Code	Subdivision de recensement	Population 5 ans et + (Arrondie)	Taux de migration		
			Entrants	Sortants	Mig. nette
1010	DIVISION NO. 10, NFLD	25935	10.6	29.4	-18.8
1303	SUNBURY CO., N.B.	20510	28.0	22.9	5.0
2429	PORTNEUF CO., QUE	55285	12.0	26.5	-14.5
2433	NICOLET CO., QUE	30750	12.7	27.9	-15.2
2498	TERRITOIRE-DU-NOUVEAU-QUEBEC, QUE	32785	12.1	31.5	-19.4
3519	YORK REGIONAL MUNICIPALITY, ONT	316560	25.1	9.9	15.1
4623	DIVISION NO. 23, MAN	8950	22.8	34.7	-11.9
4718	DIVISION NO. 18, SASK	21615	10.4	25.5	-15.1
4812	DIVISION NO. 12, ALTA	38780	26.5	21.4	5.1
4814	DIVISION NO. 14, ALTA	22760	22.8	28.2	-5.4
4815	DIVISION NO. 15, ALTA	21025	30.7	31.9	-1.2
4816	DIVISION NO. 16, ALTA	43500	25.7	24.1	1.6
4818	DIVISION NO. 18, ALTA	12040	22.8	40.1	-17.3
5911	CENTRAL FRASER, B.C.	123165	25.6	15.4	10.2
5931	SQUAMISH-LILLOOET, B.C.	16215	21.6	25.7	-4.1
5943	MOUNT WADDINGTON, B.C.	13350	24.7	39.4	-14.7
5947	SKEENA-QUEEN CHARLOTTE, B.C.	20700	20.5	31.0	-10.5
5951	BULKLEY-NECHAKO, B.C.	33370	15.9	25.9	-10.0
5955	PEACE RIVER-LIARD, B.C.	51080	21.6	27.9	-6.3
5957	STIKINE, B.C.	1815	29.3	58.8	-29.5
6001	YUKON	21050	21.9	34.6	-12.7
6106	FORT SMITH DISTRICT, N.W.T.	22340	28.7	30.1	-1.4
6107	INUVIK DISTRICT, N.W.T.	7300	28.6	33.7	-5.1

Source : Tiré du rapport non publié "Evaluation of Mobility Data from the 1986 Census" de J.A. Norland, Division de la démographie, Statistique Canada, Février 1989.

